

# Palestine : Anticolonialisme, santé et droits de l'homme

Une ressource développée pour le Mouvement pour la santé des peuples

Auteur: : Layth Hanbali Mai  
2022

<b>CONTEXTE HISTORIQUE.....</b>	<b>3</b>
LA COLONISATION DE LA PALESTINE.....	3
<i>Le mouvement sioniste avant le mandat britannique</i> .....	3
<i>Le rôle des Britanniques</i> .....	3
<i>Le mouvement sioniste pendant le mandat britannique</i> .....	5
<i>La population palestinienne avant et pendant le mandat britannique</i> .....	6
<i>La Nakba (la catastrophe)</i> .....	6
LA FRAGMENTATION DU PEUPLE PALESTINIEN : 1948 - 1967.....	8
<i>Citoyens palestiniens d'Israël</i> .....	8
<i>La Cisjordanie</i> .....	9
<i>La bande de Gaza</i> .....	10
<i>Réfugiés</i> .....	10
LA COLONISATION DU RESTE DE LA PALESTINE : 1967 - AUJOURD'HUI.....	11
<i>Le Naksa (le revers)</i> .....	11
<i>Occupation militaire</i> .....	12
<i>La bande de Gaza</i> .....	15
<i>Jérusalem</i> .....	17
<i>Réfugiés</i> .....	18
<i>Les accords d'Oslo</i> .....	18
LA RÉSTANCE PALESTINIENNE AU COLONIALISME.....	21
CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS CLÉS.....	25
PRINCIPALES RÉOLUTIONS DE L'ONU.....	26
<b>SANTÉ ET DROITS DE L'HOMME.....</b>	<b>27</b>
VIOLENCE SYSTÉMIQUE.....	27
<i>Citoyens palestiniens d'Israël</i> .....	27
<i>Les territoires palestiniens occupés</i> .....	28
<i>Jérusalem-Est</i> .....	29
<i>Réfugiés</i> .....	29
L'ESCALADE DE LA VIOLENCE.....	30
ATTAQUES CONTRE LES SERVICES DE SANTÉ.....	30
LA SANTÉ COMME OUTIL DE RÉSTANCE.....	31
<b>LE COMITE DE TRAVAIL SUR LA SANTE ET SHATHA ODEH.....</b>	<b>32</b>
LE COMITÉ D'ACTION SANITAIRE.....	32
CHRONOLOGIE DES VIOLATIONS COMMISES À L'ENCONTRE DU COMITÉ D'ACTION SANITAIRE.....	32
L'ARRESTATION DE SHATHA ODEH.....	33
<b>LE RÔLE DU PHM.....</b>	<b>36</b>
<b>RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>39</b>
<b>SOURCES.....</b>	<b>40</b>
HISTORIQUE.....	40
SANTÉ ET DROITS DE L'HOMME.....	41
LE COMITÉ D'ACTION SANITAIRE ET SHATHA ODEH.....	41
LE RÔLE DES PHM.....	41
<b>RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES RECOMMANDÉES.....</b>	<b>42</b>
LIVRES.....	42
SITES WEB.....	42
CINÉMA.....	42

## Historique

Pour comprendre les circonstances actuelles ou la santé des Palestiniens aujourd'hui, il faut comprendre l'histoire de la Palestine. Cette section vise à donner un aperçu de cette histoire, ce qui permettra de comprendre comment la Palestine a été colonisée et ce qui a conduit à la situation fragmentée dans laquelle se trouvent les Palestiniens aujourd'hui. Il est important de noter qu'un rapport aussi court que celui-ci ne peut pas fournir une compréhension suffisamment approfondie de cette histoire, mais il devrait fournir une brève vue d'ensemble sur laquelle une compréhension plus approfondie peut être construite si nécessaire. Les principales sources utilisées pour chaque section sont énumérées à la fin du rapport et peuvent également servir de liste de lectures complémentaires recommandées.

### La colonisation de la Palestine

Cette section présente brièvement les points clés et les développements de la colonisation de la Palestine, de la fin du 19<sup>th</sup> siècle, lorsque le mouvement sioniste contemporain a été créé, jusqu'au milieu du 20<sup>th</sup> siècle, lorsque l'État sioniste a été établi.

### Le mouvement sioniste avant le mandat britannique

Le sionisme, en tant que mouvement politique, a vu le jour en Europe à la fin des années 1880, en grande partie en réponse à la persécution des Juifs. Le premier congrès sioniste, qui s'est tenu à Bâle en 1897, est généralement considéré comme marquant le début d'un mouvement qui a conduit à la création d'un État sioniste en Palestine. Le leader du congrès de l'époque, Theodor Herzl, a écrit dans son journal après la conférence : "Si je devais résumer le congrès de Bâle en un mot - ce que je ne ferai pas ouvertement - ce serait celui-ci : C'est à Bâle que j'ai fondé l'État juif. Si je disais cela aujourd'hui, je serais accueilli par un rire universel. Dans cinq ans, peut-être, et certainement dans cinquante ans, tout le monde le verra".<sup>1</sup> La fixation sur la Palestine comme lieu de colonisation sioniste s'est développée progressivement, jusqu'à faire l'objet d'un consensus au début des années 1900. Cette fixation idéologique s'est accompagnée d'outils de gouvernance complémentaires pour permettre cette colonisation. Le Jewish Colonial Trust, le Colonisation Committee, le Jewish National Fund, le Palestine Office et le Palestine Land Development Committee ont tous été fondés entre 1898 et 1908 par l'Organisation sioniste. Des démarches diplomatiques ont d'abord été entreprises auprès de l'Empire ottoman, de l'Empire allemand et du gouvernement britannique afin d'obtenir un soutien politique pour les objectifs sionistes, mais elles ont été infructueuses au cours de cette période. Au cours de cette période, le sionisme a commencé à être perçu par la population autochtone de Palestine comme faisant partie d'un mouvement colonialiste européen, ce qui a suscité des inquiétudes quant à l'acquisition par les premiers sionistes de terres, de biens et de pouvoir en Palestine. Dès 1911, l'establishment politique de l'Empire ottoman (qui gouvernait la Palestine à l'époque) a pris au sérieux l'intention du mouvement sioniste de créer un État en Palestine, mais, à ce moment-là, on ne s'attendait pas à ce que cela conduise à un déplacement massif de la population autochtone.

### Le rôle du Royaume-Uni

Les gouvernements britanniques d'avant 1917 n'avaient aucun intérêt à soutenir le colonialisme sioniste en Palestine parce qu'il interférait avec les plans visant à maintenir l'influence britannique au Moyen-Orient.

---

<sup>1</sup> Israël a été fondé cinquante et un ans après le congrès sioniste de Bâle, soit un an de plus que l'estimation longue mais certaine de Herzl.

Avant la Première Guerre mondiale, les Britanniques étaient favorables au maintien de la domination de l'Empire ottoman, qui leur garantissait un accès sans entrave au canal de Suez et à la route terrestre vers l'Inde. L'Empire ottoman ayant rejoint les puissances centrales lors de la Première Guerre mondiale (contre les Britanniques), les Britanniques ont soutenu l'autonomie arabe pour atteindre les mêmes objectifs. Cela a conduit aux accords anglo-arabes de 1915, dans lesquels les Britanniques promettaient l'indépendance des Arabes en échange d'une révolte arabe contre les Turcs, qui a effectivement commencé en 1916. Les Britanniques et les Français avaient alors signé un accord prévoyant l'internationalisation de la majeure partie de la Palestine. Le gouvernement britannique suivant, qui est arrivé au pouvoir en 1917, a vu cet accord d'un mauvais œil, car il n'aurait pas répondu à tous ses intérêts impérialistes, principalement le maintien du contrôle du canal de Suez. Les Britanniques en vinrent donc à soutenir l'Organisation sioniste et son objectif de coloniser la Palestine. L'établissement d'une communauté de colons sionistes en Palestine, qui existera directement grâce au soutien britannique, répond à plusieurs objectifs. Elle fait avorter les objectifs initiaux d'une Palestine internationalisée, et l'hostilité anticipée de la population autochtone est utilisée pour justifier le maintien de la présence britannique en Palestine, lui permettant ainsi de conserver son influence sur le canal de Suez.

Le soutien britannique au mouvement sioniste a été codifié par le tristement célèbre traité de Balfour. en 1917, qui soutenait "l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif". Cette déclaration a été suivie d'une renégociation des plans franco-britanniques visant à répartir le contrôle et l'influence sur les différentes parties de l'Empire ottoman en passe de disparaître après la guerre, ce qui a abouti à l'accord Sykes-Picot (du nom des deux diplomates qui ont signé le mémorandum initial). Cet accord stipulait initialement que les Britanniques et les Français se partageraient le contrôle de la Palestine, mais les Français ont ensuite cédé leur partie de la Palestine aux Britanniques, ce qui a facilité l'établissement du mandat britannique de Palestine. Alors que la déclaration Balfour clarifiait la position britannique, l'accord Sykes-Picot donnait à la Grande-Bretagne la possibilité de concrétiser la vision de la déclaration. Ces deux documents revenaient sur les promesses faites par le gouvernement britannique de soutenir l'indépendance arabe dans les accords anglo-arabes de 1915.

Sous le régime britannique, la résistance arabe aux aspirations sionistes a d'abord été ignorée, puis violemment réprimée. Dans les années 1920, les plans britanniques initiaux concernant l'avenir de la Palestine prévoyaient un partage égal du pouvoir entre les colons juifs (qui représentaient 10 à 20 % de la population) et les autochtones arabes (qui représentaient 80 à 90 % de la population). Les Britanniques se sont ensuite éloignés de la parité entre les deux populations pour promouvoir la supériorité de la minorité juive en Palestine, ce qui a alimenté les soulèvements arabes de 1929 et 1936. Ces soulèvements ont été impitoyablement réprimés, les dirigeants palestiniens ont été exilés et les forces paramilitaires arabes ont été dissoutes. Pendant ce temps, les forces paramilitaires sionistes sont armées par les Britanniques et participent à la répression de la population palestinienne.

Bien que la révolte arabe ait été réprimée, elle a fait pression sur les Britanniques pour qu'ils publient leur Livre blanc de 1939, dans lequel ils s'engageaient à créer un État binational arabe/juif en Palestine. À l'époque, un tel État aurait comporté une majorité arabe et une minorité juive. Les Britanniques ont également décidé d'imposer des restrictions à l'immigration juive en Palestine. Cette décision a mis fin à l'alliance entre les

Britanniques et les milices sionistes, marquée par une insurrection armée sioniste contre les Britanniques. Les Britanniques ont réagi à la violence sioniste avec beaucoup moins d'intensité que lors de l'insurrection arabe, en emprisonnant certains miliciens.

Les Britanniques se sont retirés de l'Inde et ont entrepris une campagne de désarmement, sans remettre fondamentalement en question les dirigeants sionistes ou les institutions du proto-État sioniste. Finalement, en 1947, après s'être retirés de l'Inde et avoir subi d'importantes violences de la part des milices sionistes, les Britanniques ont annoncé leur intention de se retirer de la Palestine et d'en confier l'administration aux Nations unies.

### Le mouvement sioniste pendant le mandat britannique

Le mouvement sioniste a explicitement exprimé ses intentions coloniales et sa volonté d'expulser la population autochtone avant d'avoir les moyens de mettre en œuvre cette vision. L'un des penseurs les plus libéraux du sionisme politique, Leo Motzkin, a déclaré en 1917 : "Nous pensons que la colonisation de la Palestine doit se faire dans deux directions : La colonisation juive en Eretz Israël et la réinstallation des Arabes d'Eretz Israël dans des régions situées à l'extérieur du pays. Le transfert d'un si grand nombre d'Arabes peut sembler à première vue inacceptable d'un point de vue économique, mais il n'en est pas moins pratique. Il n'est pas nécessaire de dépenser beaucoup d'argent pour réinstaller un village palestinien sur une autre terre".

Au cours des trois décennies suivantes, le mouvement sioniste s'est efforcé de renforcer son contrôle sur la Palestine de plusieurs manières. Certains dirigeants sionistes, comme mentionné ci-dessus, ont donné la priorité à l'acquisition de terres et d'actifs en Palestine, mais en 1947, le mouvement sioniste n'avait acheté qu'environ 6 % de la superficie de la Palestine mandataire. Ces achats étaient souvent associés à des transferts de population ; le dirigeant sioniste Moshe Sharett a expliqué l'achat d'une terre comme suit : "Il y a une tribu qui réside à l'ouest du Jourdain et l'achat comprendra le paiement de la tribu pour qu'elle s'installe à l'est du fleuve ; de cette façon, nous réduirons le nombre d'habitants de la région.

Arabes". Des efforts ont également été déployés pour établir une préparation militaire et plusieurs milices sionistes ont été créées. La création de milices s'est souvent faite avec le soutien d'officiers britanniques, qui ont formé les milices sionistes et les ont impliquées dans la répression des soulèvements arabes. Le mouvement sioniste a mis en place des institutions proto-étatiques qui n'ont pas été remises en cause par les autorités britanniques. Ces institutions se sont généralement séparées de la population autochtone, boycottant les produits et la main-d'œuvre arabes et n'employant que de la main-d'œuvre juive dans les colonies sionistes. En effet, au milieu des années 30, une commission royale britannique a décrit le mouvement sioniste de colonisation en Palestine comme "un État dans l'État".

Sur le plan politique, les dirigeants sionistes ont ouvertement accepté les plans britanniques de partition en 1937, tout en maintenant leur intention d'assurer la souveraineté juive sur la plus grande partie possible de la Palestine, et ce le plus rapidement possible. Cette approche progressive a été adoptée en partie pour conserver les faveurs des Britanniques, qui ont armé et entraîné les milices sionistes, notamment lors de la révolte arabe de 1936. Les restrictions imposées à l'immigration juive en 1939, ainsi que le Livre blanc britannique décrivant les plans d'un État binational, ont toutefois mis fin à l'alliance britannico-sioniste au niveau officiel. En 1942, la revendication sioniste de régner sur l'ensemble de la Palestine est formulée publiquement. Deux des trois milices sionistes, la Haganah et l'Irgoun, ont suspendu leurs activités pendant la Seconde Guerre mondiale pour aider les Alliés. La troisième, le Lehi (dont l'un des dirigeants était Yitzhak Shamir, futur Premier ministre d'Israël), a poursuivi ses opérations militaires contre les Britanniques tout au long de la guerre.

La trêve a pris fin lorsqu'il est devenu évident que les Alliés étaient en passe de gagner la guerre, lançant une campagne violente de grande envergure contre les Britanniques. L'acte de violence le plus célèbre est le bombardement de l'hôtel King David, qui abritait les bureaux centraux du gouvernement britannique mandataire en Palestine. L'alliance du mouvement sioniste avec la Grande-Bretagne



a été remplacée par une alliance avec les États-Unis, qui étaient devenus une puissance mondiale à part entière, avaient leurs propres intérêts stratégiques au Moyen-Orient et soutenaient généralement le mouvement sioniste.

#### La population palestinienne avant et pendant le mandat britannique

Avant la fin des années 1890, l'immigration juive en Palestine n'était généralement pas considérée comme une menace par la population locale, les immigrants étant généralement considérés comme des réfugiés ou des personnes motivées par des sentiments religieux. À la suite du premier congrès sioniste de 1897, les premiers colons sionistes ont commencé à s'isoler, boycottant les produits et la main-d'œuvre arabes, ce qui a suscité la colère et le ressentiment de la population locale. Une résistance locale considérable a suivi la déclaration Balfour en 1917, la population locale reconnaissant la menace d'expulsion si les aspirations sionistes se réalisaient ; les Britanniques et les autres puissances impériales ont insisté sur la reconnaissance du droit à l'autodétermination des populations autochtones, ce qui a initialement apaisé les craintes des Arabes palestiniens dans une certaine mesure. Sur le plan politique, cependant, la mobilisation contre le sionisme ne faiblit pas. Chacun des sept congrès arabes palestiniens, de 1919 à 1928, qui se sont tenus dans différentes villes palestiniennes, a souligné le rejet du sionisme par la population locale. Bien que ces congrès n'aient jamais été reconnus par les responsables du mandat britannique, l'opposition des populations autochtones aux objectifs du mouvement sioniste a été enregistrée dès 1919 par la commission américaine King-Crane. Elle note qu'"il n'y a pas une chose sur laquelle la population de Palestine soit plus d'accord que sur [l'opposition à l'ensemble du programme sioniste]". Cette opposition a également été exprimée dans des résolutions unanimes du Congrès général syrien, qui comprenait des représentants élus de la Palestine.

La position de la population autochtone n'a guère contribué à freiner la colonisation sioniste de la Palestine, ce qui a conduit à des affrontements armés en 1920 entre les autochtones et les colons sionistes dans le nord de la Palestine et à Jérusalem. Ces affrontements isolés se sont transformés en un soulèvement arabe en 1921, suivi de soulèvements similaires en 1929, 1933 et 1936, et d'une rébellion à grande échelle en 1939.

Ces mouvements ont eu recours à diverses tactiques, notamment les protestations, la désobéissance civile et la résistance armée. En 1936, les Palestiniens ont organisé une grève générale impliquant l'ensemble de la population, qui a duré 174 jours. Il y a également eu des formes de résistance plus subtiles, comme le refus de vendre des terres aux colons sionistes, qui a contribué à ralentir le rythme des avancées sionistes dans l'acquisition de terres en Palestine ; en 1920, les colons sionistes avaient acquis un peu moins de 4 % des terres en Palestine, et l'on estime que seuls 10 % leur ont été vendus directement par les Palestiniens. Comme indiqué plus haut, les Britanniques ont répondu à l'opposition de la population locale à la colonisation de la Palestine en supprimant l'expression politique de la population et en exilant une grande partie des dirigeants politiques arabes palestiniens.

#### La Nakba (la catastrophe)

Au moment du retrait britannique de la Palestine, les deux tiers de la population étaient arabes, tandis qu'un tiers était juif. Cependant, la répartition des terres était beaucoup plus inégale, car les immigrants juifs s'installaient principalement dans les villes, en dépit des pressions exercées par les dirigeants sionistes pour qu'ils s'installent à la campagne. Les immigrants juifs ne possédaient qu'environ 6 % des terres. La population arabe a été réprimée lors de deux soulèvements en dix ans, une grande partie de ses dirigeants politiques ont été exilés et ses forces paramilitaires ont été dissoutes. La population juive, malgré l'escalade de la violence sioniste contre les Britanniques avant le retrait, n'a pas subi

le même niveau de répression. Les dirigeants politiques sionistes ont été

généralement emprisonnés plutôt qu'exilés, les campagnes de désarmement ont été beaucoup moins sévères et les populations non militantes n'ont pas fait l'objet de la répression aveugle à laquelle la population arabe a été confrontée. En outre, le mouvement sioniste a été autorisé par les Britanniques à mettre en place des institutions proto-étatiques pendant la période du mandat britannique.

La question politique a été laissée à l'Organisation des Nations unies (ONU), qui a délégué au Comité spécial des Nations unies sur la Palestine (UNSCOP) la responsabilité de proposer des solutions à la question palestinienne. Qu'il s'agisse d'une partition ou d'un État binational, on s'attendait à ce que l'UNSCOP fasse une recommandation pour que les Arabes et les Juifs partagent la Palestine sous une forme ou une autre. En conséquence, la population palestinienne et ses dirigeants restants, refusant l'idée de partager leur terre avec des colons sionistes, ont entièrement boycotté les travaux de l'UNSCOP. Les dirigeants sionistes, quant à eux, se sont pleinement engagés dans l'UNSCOP. Parallèlement à une offensive de charme, ils ont fait valoir le retard des Arabes, nié les droits politiques du peuple palestinien et facilité les témoignages qui ne présentaient que des points de vue sionistes, y compris de la part de Juifs d'Europe qui étaient en réalité divisés sur le sionisme. Les dirigeants sionistes se sont assurés d'être prêts pour les réunions avec l'UNSCOP en plaçant leurs salles de réunion sur écoute et en installant des espions à la place du personnel de nettoyage à l'hôtel de la délégation de l'UNSCOP pendant qu'elle était en mission en Palestine.

Dans le cadre de leur engagement auprès de l'UNSCOP, les dirigeants sionistes ont présenté à la délégation leur idée des frontières d'un futur État juif. La délégation de l'ONU a jugé ces demandes excessives et a finalement recommandé un partage avec un État juif moins important que ce qui était demandé : 56 % des terres palestiniennes devaient être attribuées à un État juif (qui aurait compté presque autant de Palestiniens [438 000] que de Juifs [499 000]), 42 % des terres à un État palestinien (contenant presque exclusivement des Palestiniens [818 000] et quelques Juifs [10 000]), et les 2 % restants à une Jérusalem gouvernée par la communauté internationale. En novembre 1947, les Nations unies ont adopté la résolution 181 pour approuver le plan de partage<sup>2</sup>. À la suite de cette recommandation, les Palestiniens et les autres Arabes ont maintenu leur opposition au plan de partage, affirmant le manque de légitimité des revendications sionistes sur la terre. Les dirigeants sionistes ont publiquement accepté le plan de partage, tout en continuant à planifier en privé un État plus grand que celui recommandé par l'UNSCOP. David Ben-Gourion, premier Premier ministre d'Israël et premier signataire de la déclaration d'indépendance d'Israël, a écrit : "Je ne considère pas un État dans une partie de la Palestine comme l'objectif final du sionisme, mais comme un moyen d'atteindre cet objectif". Le premier président d'Israël, Chaim Weizmann, a déclaré : "La partition pourrait n'être qu'un arrangement temporaire pour les vingt à vingt-cinq prochaines années". Les conséquences de la guerre israélo-arabe de 1948 aboutiront finalement à des frontières fixées par la ligne d'armistice qui correspondront plus ou moins aux cartes proposées par les dirigeants sionistes à l'UNSCOP.

En réponse à la résolution de l'ONU, la population arabe palestinienne a organisé d'importantes manifestations. Les milices sionistes ont attaqué des villages et des quartiers palestiniens. Ces attaques ont été suffisamment violentes pour que 75 000 Palestiniens fuient leurs maisons. L'Armée arabe du salut, composée d'environ 6 000 volontaires arabes (essentiellement palestiniens), et l'Armée de la guerre sainte, une force irrégulière de 5 à 10 000 hommes, ont été créées pour résister aux milices sionistes. Les forces combinées des milices sionistes (Haganah, Irgun et Lehi) se composaient initialement d'environ 30 000

combattants. Les premières

---

<sup>2</sup> La résolution 181 des Nations unies a été principalement soutenue par les États européens et américains, ainsi que par l'Australasie. Aucun pays asiatique ne s'est prononcé en faveur de la résolution, tandis qu'un seul pays africain l'a fait, l'Union sud-africaine, elle-même dirigée par un mouvement colonial de colonisation à l'époque.

Les tensions se sont transformées en batailles isolées, en attaques de représailles et en tactiques d'intimidation violentes en décembre 1947 et janvier 1948, pour aboutir à une offensive totale en février 1948. Les milices sionistes ont alors entamé des opérations de nettoyage, vidant entièrement cinq villages. Le "Plan Dalet" des milices sionistes est alors adopté en mars 1948, dans le but explicite d'expulser les Palestiniens pour maximiser la conquête des terres. Les premières opérations du Plan Dalet sont entreprises dans les centres urbains en mars, conduisant à l'expulsion de 250 000 Palestiniens de Tibériade, Haïfa, Safad, Bisan, Jaffa et Akka. Les milices sionistes ont également commis quelque 33 massacres, dont le plus tristement célèbre est celui de Deir Yassin, où environ 110 villageois ont été tués. Ces massacres ont semé la peur au sein de la population palestinienne, provoquant souvent la fuite des habitants des villages voisins. L'ensemble de ces opérations a conduit au nettoyage ethnique de 800 000 Palestiniens d'environ 530 villages et communautés et a été connu par les Palestiniens sous le nom de Nakba, "la Catastrophe".

Le mouvement sioniste a déclaré l'indépendance de l'État d'Israël à la mi-mai 1948, coïncidant avec le retrait des forces britanniques de Palestine. Bien que les Britanniques aient maintenu leur présence jusqu'à cette date, ils ne sont pas intervenus dans les opérations sionistes de nettoyage ethnique. Les armées des pays arabes voisins (Jordanie, Égypte, Syrie, Liban et Irak) ne sont intervenues qu'après le retrait britannique et la déclaration d'indépendance de l'État d'Israël, alors que 300 000 Palestiniens avaient déjà fait l'objet d'un nettoyage ethnique. Malgré leur déclaration de guerre, les armées arabes ont généralement limité leurs opérations aux zones de la Palestine qui avaient été attribuées à un État arabe dans le cadre du plan de partage des Nations unies. Les pays arabes souhaitaient éviter une guerre totale, à peine sortis de la domination coloniale, et entendaient profiter de la guerre pour asseoir leur influence stratégique dans la région, tout en minimisant les pertes.

## La fragmentation du peuple palestinien : 1948 - 1967

### Citoyens palestiniens d'Israël

Les 800 000 Palestiniens qui ont fait l'objet d'un nettoyage ethnique pendant la Nakba représentaient 80 % des Palestiniens vivant dans la région qui est devenue l'État d'Israël en 1948. Il reste donc une importante population palestinienne en Israël. Ils ont été confrontés à une série d'actions discriminatoires et violentes. Les opérations de nettoyage ethnique se sont poursuivies dans les années 1950. Les exemples les plus notables sont les expulsions et les massacres qui ont eu lieu à Iqrit (1951), Al-Tireh (1953), Abu Ghosh (1953), Kafr Qasem (1956), Acre (1965) et dans le Naqab (tout au long des années 1950). En outre, depuis la création de l'État d'Israël en 1948 jusqu'en 1966, la quasi-totalité des citoyens palestiniens d'Israël ont vécu sous le régime de la loi martiale. Cette loi a été mise en place pour 90 % de la population arabe palestinienne et n'a été instituée pour aucun des habitants juifs. Cela signifie que pendant les 18 premières années de l'existence d'Israël, 90 % des Palestiniens d'Israël ont été poursuivis devant des tribunaux militaires, et non civils, pour tous les délits (sans possibilité d'appel). Cette même population n'était autorisée à se rendre dans d'autres parties du pays qu'avec un laissez-passer de sécurité approprié (et souvent limité dans le temps) et il lui était généralement interdit de se rendre dans les maisons d'où elle avait été expulsée. Les Palestiniens en Israël ne bénéficient pas de la liberté d'expression, de réunion ou d'association, et il leur est interdit de publier des journaux ou de créer des partis politiques. Même après avoir obtenu techniquement ces droits, de nombreuses publications ou organisations politiques arabes ont été interdites après 1966. Jusqu'en 1965 au moins, très peu d'Arabes étaient employés dans les ministères, et aucun Arabe ne travaillait dans le bureau gouvernemental chargé des affaires arabes.

Plusieurs lois fondamentales ont codifié et garanti la dépossession continue des Palestiniens de leurs terres et même de leur existence en Israël. La loi sur la citoyenneté de 1952 exigeait des Palestiniens qu'ils possèdent des documents prouvant leur citoyenneté palestinienne (souvent confisqués par l'armée israélienne) ou l'enregistrement des habitants (dont l'administration a été délibérément négligée dans les villes palestiniennes par les autorités israéliennes). De ce fait, de nombreux Palestiniens sont devenus apatrides en Israël, tandis que les Palestiniens qui ont fait l'objet d'un nettoyage ethnique n'ont pratiquement pas eu droit à la citoyenneté (ou au retour dans leurs foyers) parce qu'ils n'étaient pas résidents d'Israël en 1952, comme le stipulait la loi. Dans le même temps, la même loi sur la citoyenneté accordait la citoyenneté à tous les Juifs qui avaient immigré en vertu de la "loi du retour" de 1950, qui permettait à son tour à toute personne juive, où qu'elle soit dans le monde, d'émigrer en Israël. La loi sur la propriété des absents (1950) a donné à l'État israélien le droit de s'approprier toute propriété appartenant aux Palestiniens qui ont été expulsés ou qui sont partis, tandis que la loi sur l'acquisition des terres (1953) a permis à l'État de saisir environ 1,2 million de dounams de terres à la population palestinienne. Les biens saisis ont été et continuent d'être utilisés pour subventionner les coûts des colons arrivant en Israël, qui ont généralement été installés par l'État. De telles actions sont également menées au bénéfice exclusif des colons juifs par le Fonds national juif (FNJ), une organisation de la société civile. organisation quasi-étatique qui contrôle 13 % des terres en Israël.

### La Cisjordanie

L'accord d'armistice, signé en 1949 à la fin de la guerre israélo-arabe, a donné à la Jordanie le contrôle de la Cisjordanie (figure 1). Il s'agit de la partie de la Palestine située entre la Jordanie et Israël, qui était sous le contrôle de la Jordanie à la fin de la guerre. Les ambitions expansionnistes de la Jordanie ont conduit à l'annexion de la Cisjordanie en 1950. Deux décennies de répression par les forces britanniques et sionistes et la création récente de l'État d'Israël sur la majeure partie de la Palestine ont affaibli le mouvement national palestinien, qui n'a pas été en mesure de résister à l'initiative jordannienne, malgré une certaine opposition populaire à l'époque. Cette annexion a conduit à une répression accrue de l'identité nationale palestinienne et des efforts de mobilisation en sa faveur. En outre, malgré l'annexion, les autorités jordanniennes ont négligé les habitants de la Cisjordanie par rapport à ceux de la Cisjordanie orientale (la région qui constitue aujourd'hui la Jordanie), ce qui a entraîné d'importantes inégalités socio-économiques qui se sont également traduites par des répercussions importantes sur la santé.

Nous y reviendrons plus en détail dans les sections suivantes.

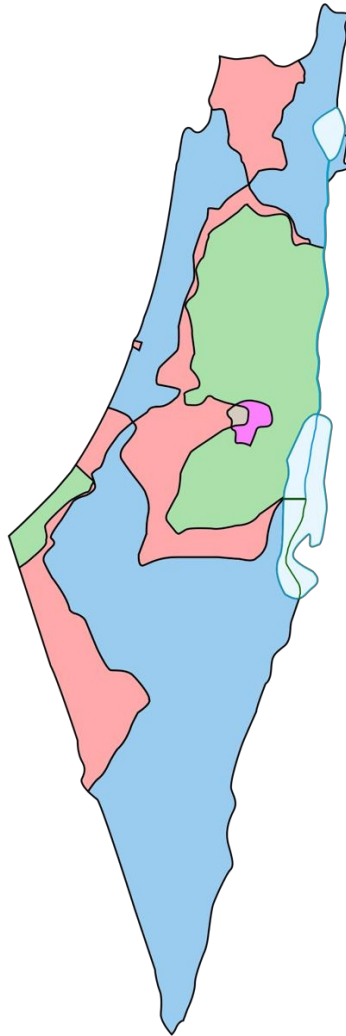


Figure 1 : Carte du mandat britannique de la Palestine, illustrant les frontières du plan de partage des Nations unies (État juif prévu en bleu, Corpus separatum composé de Jérusalem et des lieux saints en gris et en violet, État arabe prévu dans le reste). La Cisjordanie est la zone verte à droite ; la bande de Gaza est la zone verte à gauche.

#### La bande de Gaza

À la suite de l'accord d'armistice entre l'Égypte et Israël en 1949, la bande de Gaza (la partie de la Palestine située entre l'Égypte et Israël) est passée sous le contrôle de l'Égypte (figure 1). Contrairement à la Jordanie, l'Égypte n'a pas annexé la bande de Gaza, insistant sur son statut de partie indivisible d'un futur État palestinien. À l'instar de la situation en Cisjordanie, les autorités égyptiennes ont toutefois considérablement négligé la bande de Gaza. Cette situation a été particulièrement exacerbée par la perte simultanée de terres agricoles au profit d'Israël, la fermeture de son port et le triplement de la population de cette petite région en raison de l'afflux de réfugiés. En outre, Israël a occupé la bande de Gaza entre octobre 1956 et mars 1957 à la suite de l'agression tripartite (d'Israël, de la France et du Royaume-Uni contre l'Égypte à la suite de la nationalisation par cette dernière du canal de Suez, auparavant sous contrôle étranger).

#### Réfugiés

À la fin de la Nakba, les 800 000 Palestiniens exilés de force sont devenus des réfugiés dans les régions voisines du nouvel État d'Israël. Ils se sont vu refuser le droit de

Ils n'ont pas pu retourner chez eux après la guerre, malgré la résolution 194 des Nations unies affirmant leur droit au retour. Ils ont cherché refuge dans divers endroits en Cisjordanie, dans la bande de Gaza, en Jordanie, en Syrie et au Liban, chez des amis ou des parents, dans des édifices religieux, des écoles, des bâtiments abandonnés, ainsi que dans des camps de tentes temporaires près de la frontière avec Israël. Les gouvernements ont ensuite loué des terrains pour y installer les réfugiés, dont les tentes ont été fournies dans un premier temps par des organisations non gouvernementales, puis par l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). L'UNRWA a été créé en 1949 par l'Assemblée générale des Nations unies et chargé de servir les réfugiés palestiniens. En 1950, il a été autorisé à construire et à fournir des services sur les terres désignées pour les camps de réfugiés palestiniens. En 1951, l'UNRWA a commencé à construire des structures plus permanentes, telles que des huttes pour remplacer les tentes, ce que de nombreux réfugiés avaient déjà commencé à faire eux-mêmes. L'UNRWA a pleinement assumé cette responsabilité en 1955 et presque toutes les tentes ont été remplacées par des cabanes en béton en 1959. Les services que l'UNRWA est chargé de fournir comprennent l'éducation de base et les soins de santé primaires, qui sont fournis à tous les réfugiés palestiniens enregistrés qui sollicitent les services de l'UNRWA. Les services supplémentaires destinés aux personnes les plus démunies comprennent les services hospitaliers, l'aide financière et l'aide alimentaire. Ces services sont principalement fournis dans et autour des camps de réfugiés reconnus, mais sont accessibles à tous les réfugiés enregistrés selon les critères de l'UNRWA.

Les camps ont fini par abriter environ un tiers de la population totale des réfugiés enregistrés par l'UNRWA. Le rétablissement des liens communautaires dans les camps, qui avaient été systématiquement supprimés dans les années précédant la création de l'État d'Israël, a permis aux Palestiniens de se mobiliser et de s'organiser politiquement. Cela a conduit au développement d'une nouvelle direction du mouvement national palestinien et à la création de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) en 1964. Plusieurs facteurs structurels, politiques et économiques importants sont à l'origine de problèmes de santé majeurs dans les camps de réfugiés palestiniens, qui seront détaillés dans les sections suivantes.

## La colonisation du reste de la Palestine : 1967 - aujourd'hui

### Le Naksa (le revers)

L'attaque israélienne visant à décimer l'armée de l'air égyptienne le 5 juin 1967 a déclenché la guerre de six jours entre Israël, d'une part, et l'Égypte, la Syrie et la Jordanie, d'autre part. Bien que prétendant avoir attaqué en état de légitime défense, le ministre israélien Mordecai Bentov a déclaré, des années plus tard a admis les intentions expansionnistes derrière l'attaque : "Toute cette histoire de danger d'extermination a été inventée et exagérée après coup pour justifier l'annexion de nouveaux territoires arabes". En effet, après la guerre, Israël contrôlera les dernières zones non colonisées de la Palestine (la Cisjordanie et la bande de Gaza), ainsi que la péninsule du Sinaï en Égypte et le plateau du Golan en Syrie. La guerre entraînera le nettoyage ethnique de centaines de milliers de Palestiniens (dont certains étaient déjà des réfugiés) de la Cisjordanie et de la bande de Gaza vers la Jordanie, la Syrie et l'Égypte voisines, ainsi que d'environ 100 000 Syriens du plateau du Golan. Sept autres camps de réfugiés palestiniens ont été créés en Jordanie et en Syrie.

La Naksa a également entraîné un réalignement significatif des alliances politiques des Palestiniens. Avant 1967, le mouvement national palestinien était largement tributaire du soutien des États arabes, l'OLP étant même parfois considérée comme contrôlée par la



Ligue arabe. Bien que des factions politiques palestiniennes indépendantes aient déjà été créées, la défaite cuisante des États arabes lors de la Naksa a entraîné une désillusion importante chez les Palestiniens

avec les États arabes à la tête de leur mouvement de libération. Cette situation a favorisé le développement du mouvement de libération palestinien, avec la création et le développement de plusieurs factions politiques et une militarisation importante, en particulier dans les camps de réfugiés.

### Occupation militaire

#### *Construction de colonies sur des terres occupées*

La période qui a immédiatement suivi la guerre de 1967 a clairement démontré que l'establishment politique israélien avait fait siennes les aspirations des premiers dirigeants sionistes à coloniser l'ensemble de la Palestine et même au-delà. La construction de colonies exclusivement juives sur les hauteurs du Golan syrien a commencé dès juillet 1967, en Cisjordanie palestinienne en septembre 1967 et dans la péninsule égyptienne du Sinaï en mai 1969. La construction de colonies a été soutenue par la politique israélienne officielle dès septembre 1967 et une méthode courante de soutien de l'État aux colonies a été et reste la confiscation de terres palestiniennes sous le prétexte d'ordres militaires, qui sont ensuite transférées pour la construction de colonies.

Comme pour d'autres manifestations du colonialisme, les objectifs de la construction de colonies sont d'ordre politique et de contrôle des ressources. Sur le plan politique, les Palestiniens, qu'ils vivent en Cisjordanie, dans la bande de Gaza ou en exil dans les pays voisins, continuent de revendiquer légitimement les terres colonisées par Israël. L'occupation des zones les plus peuplées par les Palestiniens a permis à Israël de dominer ces régions et de perturber l'organisation des Palestiniens. Physiquement, les terres sont confisquées pour la construction de colonies, de réserves naturelles et de champs de tir, ce qui coupe les liens entre les villes et les villages palestiniens. Sur le plan juridique, les lois militaires qui s'appliquent aux Palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza (mais pas aux colons israéliens) restreignent considérablement l'organisation politique et même sociale et culturelle. Cela se traduit par la répression des organisations de la société civile travaillant sur la santé, les droits de l'homme et les questions sociales (voir les sections "Santé et droits de l'homme" et "Comité de travail sur la santé"). La deuxième série d'objectifs se concentre sur les politiques expansionnistes visant à exploiter la terre et ses ressources. Par exemple, l'accès à la principale nappe aquifère de Cisjordanie est entièrement contrôlé par Israël et les sources naturelles sont souvent accaparées par les colonies à des fins récréatives. D'autre part, les demandes palestiniennes de projets d'approvisionnement en eau pour répondre à des besoins fondamentaux sont souvent retardées de plusieurs années ou rejetées. L'ensemble de ces politiques donne une image claire des politiques expansionnistes d'un régime colonial de colonisation.

Il est important de considérer ces objectifs expansionnistes dans le contexte historique de la politique du gouvernement israélien. Jérusalem-Est a été annexée de facto à Israël 18 jours seulement après la fin de la guerre des six jours. Le gouvernement israélien a également approuvé le "plan Allon", élaboré par le ministre du travail de l'époque, qui proposait l'annexion de la majorité de la Cisjordanie et de la totalité de la bande de Gaza à Israël. Bien qu'il ait proposé à l'origine la création d'un État druze sur le plateau du Golan, cette région a elle aussi été annexée à Israël en 1981. Les parties où la présence palestinienne a été maintenue devaient être semi-autonomes, mais complètement entourées par Israël. Une carte montrant les zones dans lesquelles les Palestiniens sont aujourd'hui limités ressemble étrangement à la carte du plan Allon d'il y a 54 ans (figure 2). Le seul territoire qu'Israël a occupé et dont il s'est ensuite retiré est la péninsule du Sinaï, dont il s'est retiré en 1982. Toutefois, même à cette époque, le Sinaï était soumis à une

stricte condition de démilitarisation. Il a fallu attendre 30 ans pour que les troupes égyptiennes pénètrent dans la région, et ce uniquement dans le cadre d'un accord mutuel avec Israël. Bien qu'Israël se soit également retiré de la bande de Gaza

en 2005, elle continue d'exercer un contrôle important sur ce territoire, ce qui équivaut à une occupation militaire continue, comme nous le verrons plus loin.

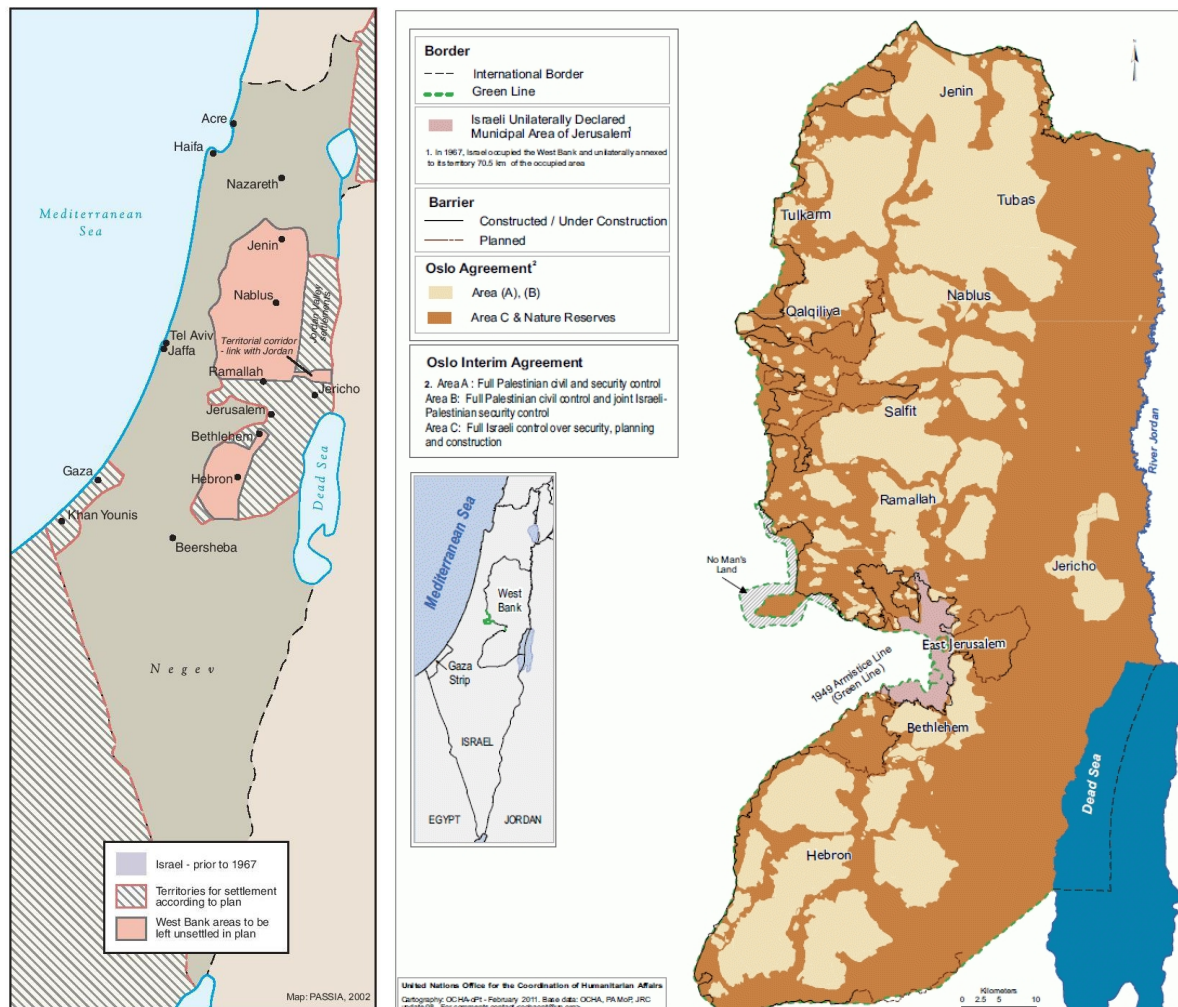


Figure 2 : A gauche : le plan Allon de 1967 - les zones roses ont été proposées à l'origine pour être "rendues" à la Jordanie (PASSIA 2002).

A droite : Une carte de la Cisjordanie aujourd'hui - les zones claires sont les zones A et B (auto-administration palestinienne partielle, expliquée ci-dessous) (OCHA 2011).

La construction de colonies sur des terres occupées est illégale et est reconnue comme telle par tous les principaux États membres de l'Union européenne.

les organes compétents. Cette mesure s'inscrit dans le cadre des règles interdisant le transfert de la population de l'occupant dans le territoire occupé et s'applique à l'établissement, à la consolidation ou à l'expansion des colonies, ainsi qu'à la confiscation des terres pour les colonies. Le droit international interdit également le transfert de la population autochtone à l'intérieur ou à l'extérieur d'un territoire occupé. Israël viole ce droit en procédant à des expulsions forcées de Palestiniens, sous la forme de transferts forcés à l'intérieur des territoires palestiniens occupés et même de déportations.

### Loi martiale

Comme les citoyens palestiniens d'Israël de 1948 à 1966, ceux qui sont passés sous le contrôle d'Israël après la guerre de 1967 ont également été soumis à la loi militaire israélienne. Il s'agit des Palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza, des Syriens du plateau du Golan et des Égyptiens de la péninsule du Sinaï. Les Palestiniens de Cisjordanie restent soumis à cette loi jusqu'à aujourd'hui (elle s'appliquait dans la bande de Gaza).

La loi n'a jamais été appliquée aux Israéliens juifs vivant dans des colonies, en Cisjordanie ou ailleurs.) La loi ne s'est jamais appliquée aux Israéliens juifs vivant dans les colonies, en Cisjordanie ou ailleurs. Dans la pratique, cela signifie que l'armée israélienne exerce un contrôle sur tous les aspects de la vie des Palestiniens. Des centaines de points de contrôle militaires israéliens limitent la liberté de mouvement des Palestiniens entre les villes et les villages de Cisjordanie. L'entrée des biens et des produits sur le marché palestinien est laissée à l'entière discrétion des autorités militaires israéliennes. Israël contrôle même le registre de la population, qui est responsable de la délivrance des documents d'identité palestiniens en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Pendant plus de 25 ans, il a été interdit de hisser le drapeau palestinien, ce qui pouvait conduire un Palestinien en prison. L'application de la loi martiale aux seuls Palestiniens signifie qu'un colon israélien et un Palestinien, vivant à quelques minutes l'un de l'autre et complices d'un crime, se retrouveraient dans des systèmes judiciaires différents, l'Israélien juif devant un tribunal civil et le Palestinien devant un tribunal militaire.

### *Confiscation des terres*

La confiscation des terres est couramment utilisée dans le cadre de l'occupation israélienne pour servir des objectifs multiples. Elle est importante pour les politiques expansionnistes dans lesquelles Israël vise à contrôler les terres et les ressources. Elle est également utilisée pour fragmenter la population palestinienne. La confiscation des terres est exercée en vertu du droit militaire, la raison de la confiscation des terres palestiniennes publiques et privées étant souvent indiquée comme étant à des fins militaires. Cependant, ces terres sont souvent transformées en colonies. Comme indiqué plus haut, cela constitue une violation du droit international.

Ces confiscations de terres s'accompagnent souvent d'une importante violence militaire israélienne. C'est ce qui s'est passé récemment à Beita, dont les terres ont été saisies, d'abord par des colons voyous, puis par l'armée israélienne. L'armée israélienne a abattu 10 habitants, dont l'ingénieur des eaux de Beita qui rétablissait l'approvisionnement du village assiégé, et en a blessé 1 000. Des violences similaires ont eu lieu face aux manifestations populaires qui se sont déroulées dans d'autres régions, telles que Jérusalem, Bil'in, Ni'lin et Nabi Saleh.

### *Infrastructures publiques*

La disparité dans la fourniture d'infrastructures publiques est particulièrement marquée en raison du contrôle total exercé par les autorités israéliennes sur l'entrée de matériaux et de ressources dans les zones palestiniennes, y compris les zones annexées et la bande de Gaza. L'accès à l'eau est presque entièrement contrôlé par Israël, avec une répartition très injuste. Les Israéliens consomment en moyenne près de quatre fois plus d'eau par habitant (300 litres par personne et par jour) que les Palestiniens (88 litres par personne et par jour). Alors que les Israéliens ont de l'eau courante 24 heures sur 24, les Palestiniens dépendent de réservoirs d'eau privés situés sur les toits de leurs bâtiments, qui sont remplis tous les quelques jours lorsque l'eau s'écoule, malgré de graves pénuries, en particulier en été et dans la zone C (voir ci-dessous).

Un système similaire existe pour l'électricité : Israël fournit la quasi-totalité de l'électricité de Cisjordanie, qui est vendue à un prix élevé aux sociétés de distribution palestiniennes, avec de fréquentes menaces de coupures d'électricité en raison de retards de paiement. Bien qu'il existe une centrale électrique dans la bande de Gaza, elle n'est pas en mesure de répondre à un tiers de la demande en raison du blocus israélien qui limite considérablement l'approvisionnement en carburant.

En Cisjordanie, depuis les années 1990, Israël a mis en place un vaste réseau de ce que l'armée israélienne appelle des "routes stériles". Ces routes sont destinées à desservir les colonies israéliennes et les Palestiniens de Cisjordanie ne peuvent pas les emprunter. Il existe de nombreuses autres routes que les Palestiniens ne peuvent pas emprunter.

rarement des permis de sécurité, par exemple si les routes sont le seul moyen de se rendre à leur lieu de résidence ou de travail.

Dans le domaine des télécommunications, alors que les entreprises israéliennes ont déployé la 4G en 2014, la 3G n'a été autorisée en Cisjordanie qu'en 2018. Les Palestiniens de la bande de Gaza restent tributaires des réseaux 2G jusqu'à aujourd'hui.

### *Violence des colons*

Les actes de violence commis par les colons israéliens à l'encontre des Palestiniens sont fréquents : harcèlement et intimidation, dommages aux biens et attaques contre les personnes, en plus de la violence systémique décrite ci-dessus. Le harcèlement et l'intimidation prennent la forme de menaces de vandalisme à l'encontre de magasins et de maisons palestiniens, d'enfants se rendant à l'école et de personnes circulant en voiture en Cisjordanie ; les militants de la solidarité internationale accompagnent souvent les enfants qui se rendent à l'école pour les protéger des attaques des colons. Les dégâts matériels comprennent la destruction de voitures, la contamination de sources d'eau, l'incendie de maisons et la destruction d'arbres ; des milliers d'oliviers sont abattus ou brûlés par les colons chaque année. Les attaques contre les personnes comprennent la lapidation, le passage à tabac, les voitures piégées et les tirs. Bien qu'elles aient fait l'objet d'une attention accrue ces derniers temps, elles font partie de la réalité vécue par les Palestiniens depuis qu'ils ont rencontré le mouvement sioniste. L'entreprise de colonisation est intrinsèquement violente à l'égard des Palestiniens, notamment parce qu'elle limite l'accès à la terre et aux ressources et qu'elle entraîne une dépossession importante des terres publiques et privées des Palestiniens. En outre, le taux de possession d'armes à feu est de 6,7 armes pour 100 personnes parmi les Israéliens, les colons de Cisjordanie faisant partie des groupes "civils" pouvant obtenir un permis de port d'arme, ce qui signifie que le taux de possession d'armes à feu est beaucoup plus élevé parmi eux.

En outre, les colons sont rarement tenus pour responsables de ces actes de violence. 91 % des enquêtes menées à la suite de plaintes déposées par des Palestiniens concernant des actes de violence commis par des colons israéliens sont closes sans qu'aucune accusation n'ait été portée. Comme elles se déroulent en Cisjordanie, les enquêtes relèvent de la responsabilité de l'armée israélienne.

### *La bande de Gaza*

#### *La population*

Une considération importante concernant la bande de Gaza est que la majorité de ses 2 millions d'habitants sont des réfugiés enregistrés (1,3 million), dont la moitié environ vit dans des camps de réfugiés. Toutes ces personnes vivent sur une petite bande de terre dont la densité de population est de 5 046 habitants/km<sup>2</sup>, un taux qui n'est dépassé que par cinq pays ou territoires dans le monde. La population de la bande de Gaza est coupée des ressources naturelles de la région : la terre au nord, à l'est et au sud (colonisée et déclarée partie intégrante d'Israël en 1948), et la mer à l'ouest (dans laquelle Israël impose une zone d'interdiction de pêche et interdit l'exploitation d'un port). Depuis le blocus, on a estimé en 2010 que Gaza avait perdu environ 30 % de ses terres arables en raison de l'imposition d'une "zone tampon" près des frontières avec Israël et avec l'Égypte.

#### *Retrait israélien*

Les sionistes affirment souvent qu'Israël s'est retiré de la bande de Gaza en 2005, mais que cela n'a pas apaisé les Palestiniens. Israël a effectivement retiré les troupes stationnées dans la bande de Gaza et a vidé les 21 colonies qu'il avait construites dans la bande de Gaza de

leurs 8 000 colons. Le gouvernement israélien a fait cela, de son propre aveu, pour s'assurer qu'il n'y aurait pas de conflit entre les deux parties.



a maintenu une majorité démographique juive dans chacune des régions qu'elle contrôlait. Le vice-premier ministre israélien Ehud Olmert l'a expliqué à l'époque comme suit :

"De plus en plus de Palestiniens ne sont pas intéressés par une solution négociée à deux États, parce qu'ils veulent changer l'essence du conflit d'un paradigme algérien à un paradigme sud-africain. D'une lutte contre l'"occupation", selon leur expression, à une lutte pour un homme, un vote. Il s'agit, bien entendu, d'une lutte beaucoup plus propre, beaucoup plus populaire et, en fin de compte, beaucoup plus puissante. Pour nous, cela signifierait la fin de l'État juif... Les paramètres d'une solution unilatérale sont les suivants : Maximiser le nombre de Juifs ; minimiser le nombre de Palestiniens ; ne pas se retirer jusqu'à la frontière de 1967 et ne pas diviser Jérusalem... nous pourrions être amenés à épouser la séparation unilatérale".

Après l'approbation du plan, le conseiller principal du Premier ministre israélien a fait la remarque suivante :

"La signification du plan de désengagement est le gel du processus de paix, et lorsque vous gelez ce processus, vous empêchez la création d'un État palestinien, et vous empêchez toute discussion sur les réfugiés, les frontières et Jérusalem. En effet, l'ensemble du paquet appelé État palestinien, avec tout ce qu'il implique, a été retiré indéfiniment de notre ordre du jour".

Ce contexte montre clairement le manque de bonne volonté avec lequel le retrait de la bande de Gaza est décrit. L'affirmation selon laquelle le retrait d'Israël est une mesure positive néglige également le fait qu'Israël continue, selon la définition juridique, d'exercer une occupation militaire de la bande de Gaza, en ce sens qu'il continue d'exercer un "contrôle effectif" sur celle-ci. Cela comprend le contrôle total des frontières terrestres, de l'espace aérien, des eaux territoriales et du registre de la population, en plus d'une surveillance étendue et d'incursions militaires fréquentes, parfois simplement pour raser des terres agricoles près de la frontière de la bande de Gaza. La bande de Gaza continue également d'utiliser la monnaie israélienne. Ainsi, le flux de marchandises et de ressources essentielles entrant et sortant de la bande de Gaza reste sous le contrôle total d'Israël, ce qui signifie en fait qu'elle reste sous occupation militaire, même si aucun soldat n'est stationné en permanence à l'intérieur de la bande de Gaza.

### *Le siège de Gaza*

Ce contrôle efficace a été exercé avant même l'instauration du siège étouffant de la bande de Gaza en 2007, qui a été mis en place sous prétexte que le Hamas avait pris le contrôle politique de la bande de Gaza à l'époque. Le siège a été décrit par les politiciens israéliens comme "un rendez-vous avec un diététicien. Les Palestiniens maigriront beaucoup, mais ne mourront pas".

Des câbles publiés par WikiLeaks indiquent que "des responsables israéliens ont confirmé à de multiples reprises qu'ils avaient l'intention de maintenir l'économie gazaouie au bord de l'effondrement, sans pour autant la pousser à bout". Le blocus a même été qualifié de "crise humanitaire de plus en plus grave" par le Conseil de sécurité des Nations unies (après une rare abstention des États-Unis), qui a appelé à la levée du blocus. Le blocus affecte les importations et les exportations de denrées alimentaires ainsi que l'entrée de fournitures médicales, de matériaux de construction et de vêtements, parmi d'autres biens essentiels et non essentiels. Il empêche un approvisionnement adéquat en carburant, provoquant de graves pénuries d'électricité de 10 heures par jour, et empêche la réparation des usines de traitement de l'eau, ce qui fait que 97 % de l'eau de Gaza est imbuvable.

### *Agressions fréquentes*

14 ans après l'imposition du blocus, Israël a lancé plusieurs assauts à grande échelle sur cette petite bande de terre. Le 27 décembre 2008, Israël a lancé un assaut aérien et une invasion terrestre dévastateurs, au cours desquels il a tué 1 417 Palestiniens et détruit des infrastructures vitales, notamment des centres médicaux, des écoles et des bâtiments gouvernementaux. Sur les 4,5 milliards de dollars promis pour la reconstruction de Gaza après l'assaut, moins d'un quart de ce montant a été déboursé, et Israël a continué à bloquer l'entrée de fournitures vitales. En novembre 2012, Israël a mené une nouvelle attaque aérienne au cours de laquelle 158 Palestiniens ont été tués. En juillet 2014, Israël a lancé l'assaut le plus intense depuis la seconde Intifada. En 50 jours d'attaque, impliquant à nouveau un assaut aérien et une invasion terrestre, 2 205 Palestiniens ont été tués et, une fois de plus, des infrastructures vitales ont été détruites. Les attaques d'Israël ont notamment visé des écoles, des abris, des journalistes, des hôpitaux, des maisons et l'utilisation de boucliers humains. En 2018 et 2019, les Palestiniens de Gaza ont lancé une série de manifestations baptisées "la grande marche du retour", exigeant le retour des réfugiés palestiniens dans leurs foyers et la fin du siège de Gaza. 266 Palestiniens ont été tués et des dizaines de milliers ont été blessés par des soldats israéliens lors de ces manifestations non armées, y compris des membres du personnel médical. Selon des informations confirmées, des soldats israéliens auraient reçu l'ordre de "tirer pour mutiler" : 124 Palestiniens ont perdu un membre et des milliers d'autres ont subi des blessures qui ont changé leur vie à cause des tirs réels des tireurs d'élite israéliens. Plus récemment, en mai 2021, les attaques aériennes israéliennes sur Gaza ont tué 256 Palestiniens. Elles ont également visé un bâtiment abritant des médias locaux et internationaux, des immeubles résidentiels, la route principale menant à l'hôpital al-Shifa, le seul laboratoire disposant d'une capacité d'analyse du COVID-19 et une clinique de MSF.

### *Jérusalem*

Alors que la partie occidentale de Jérusalem est sous contrôle israélien depuis 1948, la partie orientale est tombée sous occupation militaire israélienne à la suite de la guerre de 1967. Israël a annoncé son annexion presque immédiatement, le 28 juin 1967, 18 jours seulement après la fin de la guerre.

Malgré la condamnation internationale, Israël a poursuivi cette politique tout en continuant d'affirmer au niveau international que ce mouvement ne constituait pas une annexion. Cette ambiguïté a permis à Israël de maintenir le statut de résident permanent pour la quasi-totalité des résidents palestiniens de Jérusalem sans leur accorder la citoyenneté. Israël a utilisé ce statut pour expulser discrètement des milliers de Palestiniens de la ville au fil des ans, sur la base d'une politique consistant à révoquer le statut de résident de Jérusalem à quiconque ne prouve pas que son "centre de vie" se trouve à Jérusalem. Une politique plus récente est utilisée par les autorités israéliennes pour révoquer le statut de résident pour "rupture d'allégeance".

Les Palestiniens qui conservent leur résidence à Jérusalem sont alors discriminés et poussés hors de la ville par divers moyens. Les Palestiniens paient des taux d'imposition élevés sur leurs propriétés, alors que les colons juifs bénéficient d'une exonération de 5 ans à leur arrivée à Jérusalem et de taxes réduites par la suite, afin de les inciter à s'installer à Jérusalem. Les lois israéliennes en matière d'urbanisme sont également discriminatoires : seules 13 % des zones de Jérusalem-Est sont constructibles et seulement 7 % des demandes d'urbanisme palestiniennes sont approuvées. En conséquence, on estime que 30 à 50 % des maisons palestiniennes à Jérusalem sont construites sans permis. Les organisations de colons sont de connivence avec la municipalité et le ministère israélien de l'intérieur pour la démolition de nombreuses maisons, des centaines de maisons palestiniennes étant

démolies chaque année à Jérusalem, ce qui entraîne le déplacement forcé de milliers de Palestiniens. Il existe même une discrimination dans l'émission des ordres de démolition en cas de violation ; 78,4 % des violations à Jérusalem ont lieu dans la zone de l'aéroport.

Jérusalem-Ouest à majorité juive, mais seulement 27% d'entre elles font l'objet d'un ordre de démolition, contre 84% des violations à Jérusalem-Est.

Les résidents palestiniens de Jérusalem sont également confrontés à la menace de voir des organisations de colons s'emparer de leurs maisons. Les cas les plus récents sont les quartiers de Sheikh Jarrah et de Batn al-Hawa à Silwan. Des organisations de colons ont saisi les tribunaux israéliens pour revendiquer les maisons de centaines de Palestiniens. Ces deux affaires reposent sur des revendications fictives de propriété foncière et nombre d'entre elles ont toujours été fondées sur des documents falsifiés ou contrefaits. En outre, de nombreux habitants de Silwan et de Sheikh Jarrah se sont vu attribuer les maisons dans lesquelles ils vivent aujourd'hui après avoir été expulsés de force par les milices sionistes de leurs maisons à Jérusalem-Ouest, ce qui signifie qu'ils sont des réfugiés à qui l'on a refusé le droit de rentrer chez eux.

Ces diverses manifestations d'intimidation, de désaménagement, d'expulsion forcée et de transfert de la population palestinienne de Jérusalem doivent être considérées dans le contexte de la politique israélienne du "plan directeur Jérusalem 2020", qui vise à maintenir un rapport de 70 à 30 entre Israéliens juifs et Palestiniens dans la ville de Jérusalem. Ce plan et d'autres plans d'expansion, ainsi que la discrimination évidente dans les politiques et leur application à l'encontre des Palestiniens, montrent clairement l'intention d'Israël de judaïser Jérusalem, de la dépeupler de ses résidents palestiniens et de maintenir la supériorité juive dans la ville. La section consacrée à la santé et aux droits de l'homme couvrira d'autres déterminants de la santé et des services de santé pour les Palestiniens de Jérusalem.

### Réfugiés

Bien que la résolution 194 des Nations unies stipule clairement que les réfugiés palestiniens qui ont fui leurs maisons lors de la Nakba ont le droit de retourner dans les maisons d'où ils ont été expulsés, ce droit n'a pas été réalisé à ce jour. Actuellement, 5,7 millions de personnes sont enregistrées auprès de l'UNRWA, dont environ 1,5 million vivent dans 58 camps de réfugiés en Palestine (uniquement en Cisjordanie et dans la bande de Gaza), en Jordanie, en Syrie et au Liban.

La plupart des réfugiés sont apatrides et n'ont pas de nationalité. Cela accroît leur vulnérabilité et les prive de leurs droits fondamentaux. Jusqu'à récemment, les réfugiés palestiniens au Liban, qu'ils soient dans les camps ou non, n'étaient pas autorisés à exercer certaines professions et sont souvent utilisés comme des pions politiques dans l'écosystème politique libanais complexe. La situation en Syrie et en Jordanie est relativement meilleure, mais les Palestiniens sont toujours privés de droits politiques dans ces deux pays et même par l'Autorité palestinienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

### Les accords d'Oslo

L'OLP et Israël ont signé les accords d'Oslo en 1993 et 1995 (officiellement la "Déclaration de principes sur les arrangements intérimaires d'autonomie"). Ces accords fixent les conditions d'une auto-administration palestinienne limitée en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, à titre provisoire, jusqu'à la signature d'un accord sur le statut définitif, qui devait avoir lieu en 1999 à l'issue des "négociations sur le statut permanent". Celles-ci devaient porter sur "Jérusalem, les réfugiés, les colonies, les arrangements de sécurité, les frontières, les relations et la coopération avec les autres voisins, et d'autres questions d'intérêt commun" - en bref, toutes les grandes questions.



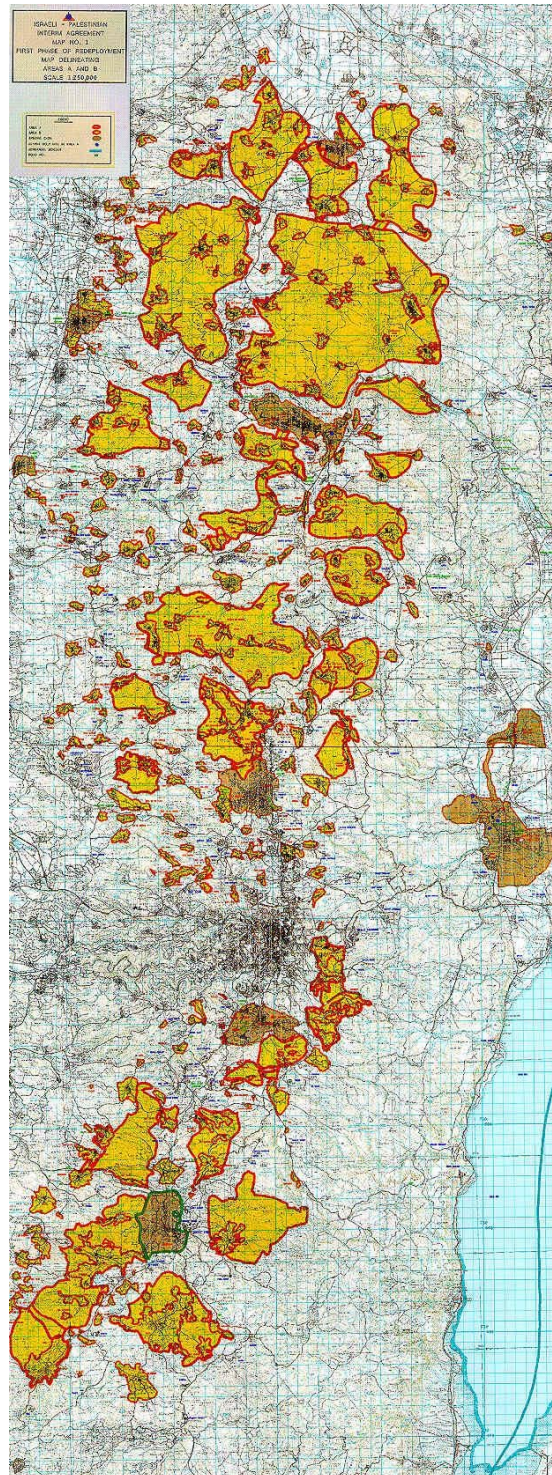


Figure 3 : Carte de la Cisjordanie telle que divisée par les accords d'Oslo ; la zone A est en foncé, la zone B en jaune ; la zone restante en blanc est la zone C.

Bien que les partisans des accords d'Oslo continuent de les présenter comme une étape sur la voie d'une solution à deux États, ils n'ont abouti à aucune mesure pratique en faveur d'une telle solution, et ont encore moins aidé les Palestiniens à se rapprocher de la libération. Bien que les accords d'Oslo devaient conduire au retrait israélien des terres destinées à un État palestinien, ce retrait a été extrêmement limité dans la pratique. Les accords d'Oslo stipulaient qu'Israël contrôlerait entièrement 74 % de la Cisjordanie et de la bande de Gaza (zone C), ce pourcentage devant ensuite être ramené à 60 % (dans la pratique, les accords d'Oslo n'ont pas été respectés).

Le taux le plus bas jamais atteint a été d'environ 70 %). La zone C comprend toutes les colonies israéliennes ainsi qu'une grande partie des terres entourant les villes et les villages palestiniens. L'Autorité palestinienne (AP) nouvellement créée contrôlera les villes palestiniennes, qui représentent 18 % (zone A), et gèrera uniquement les affaires civiles dans les 22 % restants (zone B), qui contiennent les villages palestiniens.

Les zones A et B sont constituées de 165 unités de terre sans contiguïté, tandis que la zone C est constituée d'un seul morceau de terre contiguë (figure 3). Les accords d'Oslo n'ont pas mis fin aux politiques expansionnistes d'Israël. En 1993, les Palestiniens étaient plus nombreux que les colons israéliens dans la zone C ; en 2013, les colons israéliens étaient plus nombreux que les Palestiniens. Israël a continué à confisquer des terres, à étendre les colonies, à contrôler les ressources naturelles, à restreindre les déplacements et à exercer sa souveraineté sur les frontières, l'économie et la sécurité. Au cours de la deuxième Intifada, le soulèvement palestinien qui a débuté en 2000, Israël a réoccupé toutes les terres dont il s'était retiré au cours des années 1990.

Les accords d'Oslo ont également porté préjudice à l'économie palestinienne. L'accord économique annexé aux accords d'Oslo, le protocole de Paris sur les relations économiques, rattache l'économie palestinienne à l'économie israélienne. Cela se fait par l'imposition de règles douanières et financières israéliennes, notamment en forçant l'économie palestinienne à utiliser la monnaie israélienne et une taxe sur la valeur ajoutée qui suit de près la taxe israélienne. Les autorités israéliennes collectent également des recettes fiscales auprès des Palestiniens et les versent ensuite à l'Autorité palestinienne, moyennant des frais administratifs de 3 %. Israël retient fréquemment ces recettes fiscales pour exercer une pression politique. Un dernier exemple pour illustrer les insuffisances des accords d'Oslo est la coordination de la sécurité entre les forces de sécurité palestiniennes et israéliennes exigée par l'accord. Cela signifie, en effet, que les forces de sécurité de l'Autorité palestinienne empêchent toute résistance à l'occupation israélienne, marquent des cibles pour les forces israéliennes et dégagent les rues lorsque leurs homologues israéliens leur annoncent qu'ils effectuent un raid dans une zone palestinienne.

Cette analyse n'est pas seulement rétrospective ; les accords d'Oslo, qui ont été négociés en secret, ont été condamnés par de nombreuses personnalités palestiniennes au moment de leur signature. Un mois après la signature des accords d'Oslo à la Maison Blanche, Edward Saïd les a qualifiés d'"instrument de capitulation palestinienne, de Versailles palestinien" et a cité une opinion israélienne courante selon laquelle ils constituaient "la deuxième plus grande victoire de l'histoire du sionisme". Il a prédit que "l'OLP deviendrait ainsi l'exécutant d'Israël, une perspective malheureuse pour la plupart des Palestiniens". En outre, les accords d'Oslo ont été la dernière d'une série de tentatives d'Israël pour imposer l'auto-administration palestinienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Dès les premiers jours de l'occupation en 1967, les chefs militaires israéliens ont rencontré l'élite palestinienne locale dont ils pensaient qu'elle était capable de s'adapter à la situation.

Les membres de la Ligue des villages ont été invités à travailler en tant qu'administrateurs subordonnés d'Israël dans les zones palestiniennes. La tentative suivante a eu lieu en 1978, après la signature des accords de Camp David entre Israël et l'Égypte, lorsqu'Israël a créé des "ligues de village" dans les zones rurales des territoires palestiniens occupés. Ces dirigeants étaient censés être dépolitisés et travailler avec les autorités coloniales israéliennes, plutôt que de les défier. Les ligues de villages ont été boycottées par les Palestiniens et abandonnées par Israël en raison de leur échec en 1984.

L'instauration d'une autonomie limitée dans les territoires palestiniens occupés visait principalement à faire avorter la lutte palestinienne. Toutes les tentatives, y compris les

accords d'Oslo, visaient à mettre en place une classe dirigeante palestinienne désireuse de n'exister qu'en relation et en soumission avec Israël. Cette élite dirigeante devrait accepter le colonialisme sioniste comme un fait accompli, réduisant son travail à l'administration de la vie quotidienne des Palestiniens, notamment en ce qui concerne les infrastructures et les services publics. Cela conduirait alors à la fragmentation de la lutte palestinienne ; la

La lutte dans les territoires palestiniens occupés serait réduite à une question de services et de conditions économiques, les citoyens palestiniens d'Israël seraient engagés dans une lutte pour l'égalité en tant que citoyens, et les réfugiés et la diaspora seraient essentiellement laissés à l'écart de toute la lutte. De cette manière, la question palestinienne cesserait d'être celle d'un peuple, dont la moitié est en exil, qui lutte pour sa libération nationale et son retour.

Les pires craintes concernant le processus des accords d'Oslo se sont réalisées. L'AP est en effet devenue "l'exécuteur d'Israël". Les militants palestiniens libérés par Israël sont fréquemment ré-arrêtés par l'AP et vice-versa. L'AP a mis en place un système autoritaire à parti unique, souvent dirigé par décret présidentiel, avec des élections fréquemment reportées ou annulées. Les manifestants sont brutalement réprimés, les dissidents sont emprisonnés ou assassinés et le système judiciaire manque d'indépendance. L'AP est donc comparée à la direction des bantoustans dans l'Afrique du Sud de l'apartheid ou au rôle du "greffier indigène" dans les colonies. Le Fatah, le parti qui contrôle l'AP, domine également l'OLP et empêche sa démocratisation, ce qui supprime encore davantage l'opposition organisée.

L'échec des accords d'Oslo est dû à leur contenu et au processus de négociation. L'OLP était un belligérant relativement petit et faible, de plus en plus marginalisé, en particulier pendant la première Intifada, au cours de laquelle les organisateurs locaux ont gagné en influence. L'OLP n'avait pas non plus les compétences techniques nécessaires pour mener à bien les négociations, s'engageant dans celles-ci sans représentation légale en anglais, langue que ses négociateurs ne parlaient pas. Les chercheurs n'ont pas été en mesure de découvrir les méthodes exactes utilisées par les diplomates norvégiens pour faciliter les négociations. Cependant, l'analyse de cette période indique que la Norvège, en tant que petit pays désireux d'accroître son influence mondiale, a agi en fonction des intérêts d'Israël.

Les Norvégiens se sont montrés très critiques à l'égard des locaux de l'OLP, se rangeant à ses lignes rouges tout en minimisant celles de l'OLP, craignant que toute autre attitude ne conduise Israël à se retirer des négociations, ce qui mettrait un terme au rôle de la Norvège. La facilitation de la Norvège a donc renforcé la disparité de pouvoir entre Israël et l'OLP au lieu de l'égaliser. L'OLP, désespérément en quête de pertinence, s'est tranquillement pliée à l'exercice.

### La résistance palestinienne au colonialisme

Malgré ces tentatives des autorités coloniales de supprimer l'identité et la présence palestiniennes, les Palestiniens ont à maintes reprises exercé leur droit de résister au colonialisme.

Les sections précédentes ont décrit la manière dont les Palestiniens ont résisté au mandat britannique et à la montée du sionisme, ainsi que la croissance et la militarisation du mouvement de libération palestinien dans les camps de réfugiés, en particulier dans les années 1960. Ce mouvement a conduit à la croissance et à la création de plusieurs factions politiques palestiniennes et à une évolution significative de la pensée politique palestinienne. L'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a été fondée en 1964 pour représenter l'ensemble du peuple palestinien dans le monde. Ses objectifs et ceux des factions représentées en son sein étaient la libération de la Palestine. Elle a fini par être reconnue au niveau mondial comme le seul représentant légitime du peuple palestinien, malgré les tentatives occidentales et israéliennes de la saper et d'enhardir les dirigeants palestiniens qui étaient plus enclins à accepter le sionisme. Pendant des années, elle a



rempli ce rôle, d'autant plus qu'Israël interdisait toute activité politique en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, y compris la création de partis politiques et même l'affichage de symboles nationaux tels que le drapeau palestinien. L'OLP a donc servi d'appel au ralliement des Palestiniens où qu'ils se trouvent. Ses dirigeants et ses factions étant principalement en exil, ses opérations, y compris la résistance armée, se limitaient essentiellement à des affrontements transfrontaliers à partir des pays suivants

la Palestine colonisée voisine. Sur le plan diplomatique, sa reconnaissance en tant qu'unique représentant légitime du peuple palestinien a été une réussite en soi, car elle constituait une reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien. Le fait d'être reconnu comme une lutte anticoloniale et de former des alliances avec d'autres luttes de ce type et avec des États postcoloniaux a permis des victoires diplomatiques globales, telles que l'adoption de la résolution 3379 des Nations unies, déclarant que le sionisme est une forme de racisme (cette résolution a ensuite été révoquée en 1991 sous la pression des États-Unis et Israël a fait de cette révocation une condition préalable à l'entrée à la conférence de paix de Madrid).

Les Palestiniens des territoires occupés ont reconnu l'importance de la subversion de la domination coloniale, mais n'ont pas été en mesure d'organiser une résistance armée pendant les premiers jours de l'occupation israélienne. Dans les années 1970 et 1980, ils ont mis en place des réseaux de bénévoles et des comités populaires pour contester la domination coloniale. Ceux-ci travaillaient généralement au niveau local, tirant leur force de leur enracinement dans les communautés. Ils ont organisé des systèmes de soutien locaux pour l'entraide et la protection des personnes vulnérables au niveau du quartier. Ils ont mis en place des écoles alternatives dans les espaces communautaires, en particulier pendant les périodes prolongées de fermeture des écoles, qui affirmaient l'histoire et l'identité palestiniennes. Ces initiatives ont également été soutenues par des organisations plus larges défendant des objectifs sociaux, tels que la promotion de l'égalité des droits et des chances pour les femmes, les enfants et les jeunes. Des services et des organisations de défense ont également été mis en place pour les groupes vulnérables tels que les personnes handicapées, les prisonniers et les blessés. Les comités agricoles ont aidé les agriculteurs à protéger et à développer leurs terres, tandis que les comités de résistance ont coordonné les efforts visant à perturber l'économie israélienne en boycottant les produits israéliens et en soutenant les produits locaux. Les mécanismes de coordination ont perturbé l'économie et l'armée israéliennes par des grèves générales et des manifestations. Des comités de santé ont été créés dans le but exprès de subvertir les services des autorités coloniales et de promouvoir une vision holistique de la santé (voir la section Santé et droits de l'homme pour plus de détails).

Les activités et l'influence des comités populaires ont atteint leur apogée lors de la première Intifada (soulèvement), qui a débuté en 1987 en réponse à l'assassinat par des soldats israéliens de quatre travailleurs palestiniens à Gaza, qui les avaient percutés avec leur voiture. Outre l'organisation de la base, la première Intifada a été marquée par des manifestations et une campagne de désobéissance civile, notamment par le biais de grèves générales généralisées. Il s'agissait d'outils puissants pour perturber l'économie israélienne et ses outils d'autorité sur les Palestiniens, puisque les Palestiniens boycottaient les installations de l'administration israélienne et refusaient de payer des impôts sous le slogan "pas d'impôt sans représentation". En 1988, les officiers de police et les percepteurs palestiniens ont démissionné en masse de leurs postes.

Le ministre israélien de la défense de l'époque, Yitzhak Rabin, a mené une répression brutale contre le soulèvement. Plus d'un millier de Palestiniens ont été tués et des dizaines de milliers ont été blessés, les forces israéliennes utilisant des balles réelles, des balles enrobées de caoutchouc, des gaz lacrymogènes et des passages à tabac. Rabin a instauré la politique des "os brisés", en vertu de laquelle les commandants israéliens ont demandé aux soldats de briser les os des manifestants palestiniens à titre dissuasif. De nombreux leaders des manifestations ont été déportés, en violation des conventions de Genève. Israël a démolit des centaines de maisons, instauré des couvre-feux 24 heures sur 24, procédé à des

arrestations massives et coupé l'eau et l'électricité de zones palestiniennes entières. Rabin a reçu plus tard le prix Nobel de la paix.

Comme indiqué plus haut, les accords d'Oslo ont conduit à une répression significative du mouvement de libération palestinien. Toutefois, étant donné qu'aucun progrès significatif n'a été réalisé en ce qui concerne les droits et les aspirations du peuple palestinien à la suite de ces accords, le calme qu'ils ont apporté n'a pas duré longtemps. En 2000, la seconde Intifada a éclaté, alimentée par les transgressions israéliennes continues et l'échec du processus de paix à améliorer la vie des Palestiniens. Outre les manifestations, la résistance armée à l'occupation israélienne a été plus importante lors de la seconde Intifada que lors de la première. Suite à une fragmentation importante provoquée par les politiques d'Israël et de l'Autorité palestinienne, la résistance populaire a été beaucoup moins efficace au cours de la seconde Intifada, donnant beaucoup plus d'importance à la résistance armée. Israël a de nouveau infligé de graves violences aux Palestiniens, en plus de la violence systémique de l'occupation. Plus de 3 000 Palestiniens ont été tués et des dizaines de milliers d'autres blessés. Les forces israéliennes ont réinvesti toutes les villes palestiniennes qu'elles avaient évacuées dans les années 1990, imposant souvent des couvre-feux stricts et permanents. La ville de Naplouse a été sous couvre-feu pendant plus de 100 jours au cours de l'été 2003, avec seulement quelques heures d'interruption tous les plusieurs jours. Des magasins et des voitures ont été détruits par les chars d'assaut israéliens, souvent sans discernement, et des centaines de maisons palestiniennes ont été démolies.

La répression de la résistance palestinienne par les dirigeants nationaux palestiniens et la collusion mondiale avec l'impérialisme et le colonialisme ont considérablement affaibli le mouvement pour la libération de la Palestine. Pendant longtemps, la mobilisation palestinienne a été trop dépendante de la volonté de gagner la sympathie des cercles mondiaux, principalement occidentaux, adoptant ainsi un discours qui minimisait la demande de libération de la lutte palestinienne, auparavant sans équivoque. Cela a conduit à une plus grande prééminence du discours individuel, basé sur les droits libéraux, et à la relégation des demandes politiques collectives. La nécessité perçue de plaire au public occidental a également conduit les Palestiniens à insister sans cesse sur le fait qu'ils ne peuvent compter que sur des protestations pacifiques, renonçant ainsi à leur droit à la résistance armée. Malgré cela, il y a eu quelques poches importantes de résistance non violente contre l'accaparement des terres par l'armée israélienne et les colons, comme dans la région de l'Océan Indien.

villages de Bil'in, Ni'llin et Nabi Saleh. Ces manifestations ont attiré des militants de la solidarité internationale et ont souvent été saluées pour leur caractère pacifique, bien que des dizaines de Palestiniens aient été grièvement blessés par l'armée israélienne, sans qu'aucune protection n'ait été offerte ou exigée. Une autre avancée a été l'appel lancé par la société civile palestinienne en 2005 en faveur du boycott des biens et services israéliens, du désinvestissement des entreprises bénéficiant de l'oppression israélienne et des sanctions à l'encontre des institutions de l'État israélien. Cet appel a trouvé un large écho et a reçu une attention croissante, car il est de plus en plus admis que

Le colonialisme israélien a mis en place un régime d'apartheid. Cela conduit les militants et les commentateurs à établir des parallèles avec le mouvement de boycott de l'Afrique du Sud de l'apartheid.

C'est ce qui a rendu 2021 remarquable, car il a marqué un renversement du discours et des paramètres du débat autour de la lutte palestinienne. Après des décennies de dilution des demandes de libération et d'autodétermination palestiniennes, et une augmentation du discours néolibéral même au sein de la société palestinienne, on a assisté à un retour du discours de libération. Ce discours reconnaît l'histoire commune du peuple palestinien, qui a tous été soumis au colonialisme et s'est ensuite fragmenté en luttes superficiellement différentes, mais en réalité profondément liées. Cette évolution s'est accompagnée d'une

reconnaissance renouvelée du rôle indispensable de la résistance dans la lutte palestinienne et de l'interconnexion de la lutte palestinienne avec d'autres luttes contre le colonialisme et l'impérialisme. Au niveau mondial, les alliances ont été revitalisées entre la lutte palestinienne et d'autres luttes de libération

et contre le colonialisme et l'impérialisme, comme dans le cas du mouvement de libération des Noirs, des militants colombiens qui s'élèvent contre le régime autoritaire et le militarisme, et des militants pour la justice climatique.

## Chronologie des événements clés

<b>1897</b>	Le premier congrès sioniste, à Bâle, marque le début du mouvement sioniste politique qui aboutira à la création d'un État sioniste en Palestine.
<b>1914</b>	Début de la Première Guerre mondiale, au cours de laquelle les Britanniques vaincront l'Empire ottoman et commenceront à régner sur la Palestine, "le mandat britannique de Palestine".
<b>1915</b>	Les accords anglo-arabes, par lesquels les Britanniques promettent l'indépendance des Arabes en échange d'une révolte arabe contre les Ottomans.
<b>1917</b>	La déclaration Balfour, qui promet au mouvement sioniste "l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif".
<b>1917</b>	L'accord Sykes-Picot, qui détermine le contrôle et l'influence des Britanniques et des Français sur la Palestine et les régions avoisinantes.
<b>1919</b>	Le premier congrès arabe palestinien, qui revendique l'indépendance arabe et rejette le sionisme.
<b>1929</b>	Le soulèvement de Buraq, au cours duquel des Arabes palestiniens se sont révoltés contre le gouvernement britannique en raison de son soutien au mouvement sioniste.
<b>1936</b>	La grande révolte palestinienne, qui réclame l'indépendance des pays arabes et la fin de l'apartheid. Immigration sioniste
<b>1947</b>	Les Britanniques annoncent leur intention de se retirer de la Palestine et d'en céder les terres. l'administration aux Nations Unies
<b>1947</b>	L'adoption de la résolution 181 des Nations unies, qui recommande la partition de la Palestine en un État arabe et un État juif.
<b>1948</b>	La Nakba, "la Catastrophe", le nettoyage ethnique de 800 000 Palestiniens par les milices sionistes et la création de l'État d'Israël.
<b>1948</b>	Les citoyens palestiniens d'Israël sont placés sous la loi martiale, ce qui consolide leur dépossession.
<b>1964</b>	La création de l'Organisation de libération de la Palestine
<b>1967</b>	La Naksa, "le recul", qui a conduit à l'occupation du reste de la Palestine, du Golan syrien et de la péninsule égyptienne du Sinaï, ainsi qu'au début de l'implantation de colonies dans toutes ces régions.
<b>1967</b>	L'annexion de Jérusalem-Est
<b>1975</b>	L'adoption de la résolution 3379 de l'ONU, déclarant le sionisme comme une forme de racisme
<b>1981</b>	L'annexion du Golan
<b>1987</b>	La première Intifada éclate
<b>1993</b>	La signature des accords d'Oslo et la mise en place de l'Autorité palestinienne, responsable de l'auto-administration des territoires palestiniens occupés.
<b>2000</b>	La deuxième Intifada éclate
<b>2005</b>	Retrait israélien de la bande de Gaza
<b>2007</b>	Début du siège israélien de la bande de Gaza
<b>2008</b>	Un assaut aérien et terrestre majeur sur Gaza
<b>2012</b>	Un assaut aérien majeur sur Gaza
<b>2014</b>	Un assaut aérien et terrestre majeur sur Gaza
<b>2018</b>	Les manifestations de la Grande Marche du Retour à Gaza
<b>2021</b>	L'Intifada de l'unité éclate

## Principales résolutions de l'ONU

Agence des Nations unies	Résolution	Année	Décision
AGNU*	<b>181</b>	1947	Recommander la partition de la Palestine en un État palestinien arabe et un État palestinien juif
AGNU	<b>194</b>	1948	Affirmant le droit des réfugiés palestiniens à retourner dans leurs foyers
CSNU*	<b>242</b>	1967	Appel au retrait israélien des territoires d'avant 1967
AGNU	<b>2253</b>	1967	Déclarer invalides les modifications apportées par Israël au statut de Jérusalem
AGNU	<b>2546</b>	1969	Condamner les violations des droits de l'homme commises par Israël dans les territoires occupés
AGNU	<b>2792</b>	1971	souligne les droits inaliénables des réfugiés palestiniens et condamne les mesures prises par Israël à leur encontre
CSNU	<b>338</b>	1973	Appel à un cessez-le-feu dans la guerre d'octobre et à des négociations en vue d'une "paix durable et juste au Moyen-Orient".
AGNU	<b>3236</b>	1974	Reconnaissant l'OLP comme le seul représentant légitime du peuple palestinien et le droit des Palestiniens à l'autodétermination, à l'autonomie nationale et à l'indépendance. l'indépendance et la souveraineté
AGNU	<b>3246</b>	1974	Affirmer la légitimité de la résistance armée des peuples opprimés
AGNU	<b>3379</b>	1975	Déclarer que le sionisme est une forme de racisme
AGNU	<b>33/71</b>	1978	Demander un embargo sur les armes à l'encontre d'Israël et s'inquiéter de l'acquisition par Israël d'armes à feu et de munitions. armes nucléaires
AGNU	<b>33/183-D</b>	1979	Exige qu'Israël mette fin à sa collaboration avec l'Afrique du Sud de l'apartheid
CSNU	<b>478</b>	1980	Condamne l'annexion de Jérusalem par Israël
CSNU	<b>497</b>	1981	Condamne l'annexion du Golan par Israël
CSNU	<b>498</b>	1981	Demande à Israël de se retirer du Liban

UNGA = Assemblée générale des Nations unies. CSNU = Conseil de sécurité des Nations unies.

Cela s'ajoute à un grand nombre de résolutions des Nations unies, adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, qui condamnent plusieurs des violations commises par Israël au fil des ans. Il s'agit notamment de l'implantation de colonies, d'assassinats et d'attentats à la bombe contre des cibles palestiniennes et arabes dans plusieurs pays, de la déportation de centaines de Palestiniens, y compris de personnalités, et du non-respect répété des résolutions antérieures.



## Santé et droits de l'homme

### Violence systémique

La section "Contexte historique" du présent rapport décrit un système politique qui inflige aux Palestiniens la violence systémique d'un régime colonial de colons. Cette violence s'étend inévitablement à la santé, qu'il s'agisse des déterminants sociaux de la santé ou des politiques qui sapent, négligent, voire attaquent les services de santé des Palestiniens.

### Citoyens palestiniens d'Israël

Comme décrit dans la section "Contexte historique", plusieurs des lois fondatrices d'Israël sont discriminatoires à l'égard des Palestiniens qui ont pu rester à l'intérieur des frontières d'Israël en 1948 pendant la Nakba. Il s'agit notamment des lois fondamentales relatives à la citoyenneté et à la propriété foncière, ainsi que de l'imposition de la loi martiale entre 1948 et 1966 aux Palestiniens d'Israël.

Plusieurs autres lois limitent l'exercice des droits politiques, économiques et sociaux des citoyens palestiniens d'Israël. Par exemple, la loi fondamentale de la Knesset (1958), amendée en 1985, interdit les candidats qui nient la légitimité de la nature juive de l'État d'Israël, une position qui est la plus susceptible d'être adoptée par un citoyen palestinien. La "loi sur la Nakba" (2011) autorise le gouvernement israélien à réduire le financement public des institutions qui

commémorer la Nakba (ou le "jour de l'indépendance" d'Israël) comme un jour de deuil. Ces lois restreignent considérablement la représentation politique et la liberté d'expression de nombreux Palestiniens.

La "loi nationale sur la planification et la construction" (limitation de l'eau, de l'électricité et du téléphone) (1965) interdit aux entreprises nationales de services publics de fournir des services aux zones pour lesquelles les autorités locales n'ont pas délivré de permis de construire. Les politiques israéliennes visant à repousser les Palestiniens hors de certaines zones, telles que le Naqab, conduisent à la création de villages non reconnus qui ne peuvent jamais obtenir de permis ou de reconnaissance officielle, bien que nombre d'entre eux existent depuis avant la création d'Israël, ce qui signifie que beaucoup d'entre eux sont privés de services de base tels que l'eau et l'électricité. L'"interdiction de regroupement familial" (loi sur la citoyenneté et l'entrée en Israël) (ordonnance temporaire) interdit le regroupement des familles composées d'un conjoint originaire des territoires palestiniens occupés (Cisjordanie et bande de Gaza) et d'un conjoint citoyen israélien, une situation qui est presque exclusive aux Palestiniens. Les lois israéliennes limitent donc même la capacité des Palestiniens à mener une vie familiale normale.

Des schémas de discrimination similaires sont imposés dans le domaine de l'éducation. Des avantages éducatifs sont offerts aux soldats démobilisés par le biais de l'amendement Benefits for Discharged Soldiers à la "Absorption of Discharged Soldiers Law" (loi sur l'absorption des soldats démobilisés) (2008). Ces avantages comprennent la totalité des frais de scolarité pour la première année d'enseignement universitaire, une année d'enseignement préparatoire gratuite et des allocations de logement étudiant, entre autres, pour les soldats qui servent dans les "zones prioritaires". Les citoyens arabes palestiniens sont exemptés de servir dans l'armée, alors que la conscription est obligatoire pour les citoyens juifs. L'éducation dans les zones palestiniennes manque de ressources, en particulier dans les zones bédouines qui sont totalement dépourvues d'écoles secondaires. Dans l'ensemble, l'État finance trois fois plus les étudiants juifs que les étudiants palestiniens, ce qui se traduit par un nombre réduit d'installations, des classes plus

nombreuses et des infrastructures médiocres.

Cette négligence délibérée s'étend aux services de santé. Un tiers des patients palestiniens déclarent ne pas pouvoir acheter de médicaments. Pour les communautés palestiniennes, la distance moyenne à parcourir pour se rendre dans un établissement de santé est de 22 kilomètres, contre 14 kilomètres pour les communautés juives. Même les

lorsque des établissements de santé sont disponibles, ils sont confrontés à d'importantes pénuries de personnel et d'équipement. Tout cela se traduit par des résultats sanitaires bien moins bons chez les citoyens palestiniens d'Israël que chez les citoyens juifs. Les musulmans d'Israël, qui constituent la grande majorité des citoyens palestiniens d'Israël, ont un taux de mortalité infantile de 7,5 pour mille naissances, contre 2,7 pour les juifs. L'espérance de vie des citoyens palestiniens est de 79 ans, contre 82,7 ans pour les citoyens juifs. En outre, l'écart en matière de santé s'est creusé.

### Les territoires palestiniens occupés

Les restrictions sévères imposées par l'occupation militaire israélienne ont des répercussions évidentes sur la vie des Palestiniens. La perte de terres et les restrictions à la liberté de circulation, ainsi que les politiques économiques d'exploitation, limitent considérablement le développement économique des Palestiniens. Environ 15 % des Palestiniens de Cisjordanie et 46 % de ceux de la bande de Gaza sont au chômage. 14% en Cisjordanie et 53% dans la bande de Gaza vivent dans la pauvreté. La médiocrité des infrastructures de base, notamment la distribution inéquitable de l'eau, les coupures d'électricité et la fragmentation des terres palestiniennes en bantoustans mal reliés entre eux, inflige également un lourd tribut économique aux Palestiniens et a des répercussions sur la fourniture de services de base tels que l'assainissement, la santé et l'éducation. En outre, Israël n'applique pas ou ne contrôle pas rigoureusement les réglementations environnementales dans les colonies de Cisjordanie, d'où la pollution industrielle, les déchets solides et les eaux usées s'écoulent dans les zones palestiniennes et entraînent des dommages sanitaires importants. 97 % de l'eau de Gaza n'est pas potable et près d'un quart de la population de Gaza vit dans des foyers qui ne sont pas reliés au réseau d'égouts. L'empiètement croissant de l'armée israélienne et des colons sur les terres agricoles palestiniennes, ainsi que d'autres politiques conduisant à la déforestation et à la dégradation de l'environnement, sont autant d'obstacles à l'accès à l'eau potable. Le développement du secteur agricole accroît la dépendance des Palestiniens à l'égard des produits israéliens et menace la sécurité alimentaire des Palestiniens. Le siège de Gaza, qui dure depuis 2007, aggrave encore cette violence. Un rapport des Nations unies a averti que Gaza pourrait devenir invivable d'ici 2020. Le rapporteur spécial sur les droits de l'homme dans les territoires palestiniens a indiqué en 2018 que "l'état d'invivabilité est à nos portes".

Il est également évident d'observer le faible développement du secteur de la santé, qui a été négligé et dé-développé par Israël. Le système de santé de l'Autorité palestinienne est tellement sous-équipé que 56 % du budget du ministère de la Santé entre 2013 et 2018 ont été consacrés à des renvois externes vers la Jordanie, l'Égypte et Israël (18,6 %), et le secteur privé palestinien (37,4 %). En plus de cela, l'armée israélienne refuse 40% des demandes de permis médicaux provenant de la bande de Gaza et 18% de la Cisjordanie. Les patients qui demandent un permis sont particulièrement vulnérables : plus de 10 % d'entre eux meurent dans les six mois suivant leur demande. Ceux qui se voient refuser un permis ont 1,5 fois plus de risques de mourir dans les années qui suivent le refus de la demande que ceux dont la demande de permis a été approuvée. En outre, les permis d'accompagnement sont refusés à un demandeur sur cinq, ce qui signifie que les patients (y compris les enfants et les autres patients vulnérables) accèdent souvent seuls au traitement. Israël impose également des barrières d'accès en Cisjordanie, en particulier pour les Palestiniens de la zone C. Les communautés palestiniennes sont souvent empêchées d'accéder aux soins. Les communautés palestiniennes sont souvent empêchées d'accéder aux services de santé, par exemple parce que l'armée israélienne bloque l'entrée des équipes de cliniques mobiles dans la zone ciblée. Israël empêche les médicaments,

l'équipement médical et le carburant d'entrer à Gaza, ce qui entraîne de fréquentes ruptures de stock et coupures d'électricité.

Malheureusement, et sans surprise, ces politiques pèsent lourdement sur la santé des Palestiniens. Dans la zone C, 16 % des enfants palestiniens de moins de cinq ans souffrent d'un retard de croissance, de même que 23 % des enfants des zones bédouines et 19 % des enfants qui ont été déplacés de force. Le taux de retard de croissance pour tous les enfants du territoire palestinien occupé est de 10 %. Le retard de croissance est un marqueur particulièrement important car il est lié à des préjudices physiques, cognitifs et économiques tout au long de la vie. L'espérance de vie dans les territoires palestiniens occupés est de 74 ans, contre 83 ans dans le reste de la Palestine colonisée, et l'écart se creuse. Le taux de mortalité maternelle dans les territoires palestiniens occupés est de 27, contre 3 en Israël. Des schémas similaires se reproduisent quel que soit l'indicateur de santé considéré. Le rapport complet de Medical Aid for Palestinians, dont le lien figure ci-dessous, fournit des informations approfondies sur un grand nombre de déterminants et de résultats en matière de santé dans le territoire palestinien occupé.

### Jérusalem-Est

La section "Contexte historique" a expliqué les cadres juridiques discriminatoires à l'égard des Palestiniens de Jérusalem-Est. Leur statut de résidents permanents d'Israël et non de citoyens, ainsi que les lois associées à ce statut, conduisent fréquemment à des transferts forcés.

Les lois sur l'aménagement du territoire et leur application inéquitable entraînent des démolitions de maisons et d'autres formes d'expulsion et d'insécurité du logement.

Les résidents palestiniens de Jérusalem font également l'objet d'une discrimination économique, politique, sociale et culturelle. Étant donné qu'ils sont des résidents permanents et non des citoyens, les Palestiniens de Jérusalem n'ont pas de représentation politique au parlement israélien. Le développement de l'économie palestinienne à Jérusalem est encore pire que dans le reste de la Cisjordanie, ce qui entraîne des inégalités criantes dans la ville ; 77 % des ménages palestiniens de Jérusalem vivent sous le seuil de pauvreté, contre 25 % des familles juives israéliennes. Les ménages palestiniens bénéficient d'un nombre disproportionné de services municipaux, y compris d'infrastructures essentielles telles que l'enlèvement des ordures, l'eau et l'électricité. Même la scène culturelle palestinienne fait l'objet d'une répression importante ; récemment, les directeurs des trois principaux centres culturels palestiniens de Jérusalem ont été arrêtés et interrogés, tandis que les centres qu'ils gèrent ont été saccagés et que des documents et du matériel ont été confisqués. Les effets de la barrière de séparation sont particulièrement marqués pour les Palestiniens de Jérusalem ; le mur a coupé de la ville environ 90 000 Palestiniens qui vivent autour de Jérusalem. Il s'agit notamment de Palestiniens vivant dans des zones denses telles que Kufr Aqab et le camp de réfugiés de Shuafat, auxquels ni l'Autorité palestinienne ni Israël n'offrent d'infrastructures et de services de base.

Le modèle de discrimination et de violence systémique est, une fois de plus, reproduit dans le domaine de la santé.

La santé des Palestiniens est gravement négligée. Il y a 1,8 clinique publique pour mères et enfants pour 100 000 habitants dans les quartiers palestiniens de Jérusalem, contre 4,4 pour 100 000 dans les quartiers juifs de la ville. Les attaques contre les soins de santé sont également observées à Jérusalem. Rien qu'en 2021, des soldats israéliens ont envahi l'hôpital Al-Maqassed et empêché les ambulances du Croissant-Rouge d'accéder à l'enceinte de la mosquée Al-Aqsa pour soigner les manifestants blessés.

### Réfugiés

5,7 millions de réfugiés sont enregistrés auprès de l'UNRWA sur un total estimé à 7,9

millions. Environ 2,3 millions de réfugiés vivent en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, ce qui les expose à la même violence systémique et à la même discrimination que les autres Palestiniens. En outre, 74 ans après la création des camps de réfugiés, les réfugiés n'ont toujours pas obtenu le droit au retour, ce qui signifie que les personnes vivant dans les camps de réfugiés vivent dans des conditions difficiles.

La densité de population dans les camps de réfugiés est donc extrêmement élevée. La densité de population dans les camps de réfugiés est donc extrêmement élevée et les infrastructures de base, telles que les routes, l'électricité, l'eau et les systèmes d'égouts, sont inadéquates car elles n'ont pas été conçues pour durer aussi longtemps ou pour accueillir autant de personnes qu'elles le font actuellement.

Les réfugiés sont également confrontés à une discrimination juridique, où qu'ils se trouvent. Dans le TPO, les réfugiés ont moins de droits politiques que les Palestiniens non réfugiés. Au Liban, des lois limitent le travail et l'éducation que les Palestiniens peuvent poursuivre. Ces lois n'ont été assouplies qu'en 2021 pour permettre aux réfugiés palestiniens de travailler dans des secteurs tels que la santé et l'ingénierie, mais certaines limites subsistent. Les réfugiés palestiniens ont été touchés de manière disproportionnée par la guerre en Syrie au cours des dix dernières années, avec plus de 100 000 personnes déplacées à l'extérieur, principalement en Jordanie ou au Liban, et environ 280 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays. L'impact disproportionné de la guerre sur les réfugiés a contraint 90 % des réfugiés syriens à vivre dans la pauvreté et 40 % à subir un déplacement prolongé.

### Escalade de la violence

En plus des préjudices quotidiens infligés par la violence systémique du régime colonial des colons israéliens, il y a aussi de fréquentes escalades de la violence. Les principales escalades ont été décrites dans la section "Contexte historique" ; outre les grandes guerres d'avant 1980, il s'agit de la première Intifada de 1987, de la deuxième Intifada de 2000, des manifestations de la Grande Marche du retour de 2018 et des assauts contre Gaza en 2008/2009, 2012, 2014 et 2021. Les forces israéliennes ont tué au moins 4 300 Palestiniens à Gaza lors des escalades de violence depuis 2008, et au moins 4 000 Palestiniens lors des Intifadas de 1987 et 2000. Il y a également de fréquentes escalades de la violence dans des zones localisées, dont les exemples les plus notables sont Jérusalem, Naqab, Beita, Ni'lin, Bil'in et Nabi Saleh. Les forces israéliennes ont abattu au moins 10 Palestiniens de Beita depuis le début des manifestations en mai 2021 et les forces israéliennes et les colons ont blessé au moins 1 500 personnes à Jérusalem lors des manifestations d'avril à juin 2021.

Par cette violence intense qui s'ajoute à la violence systémique, Israël a fait du tort à des centaines de milliers de Palestiniens. En 2012, on estimait que, depuis 1967, 40 % des Palestiniens de sexe masculin et 20 % des Palestiniennes de sexe féminin avaient été emprisonnés à un moment donné par Israël. Les décès, les blessures et les handicaps causés par cette violence sont incommensurables, mais certains indicateurs illustrent quelques-uns de ses impacts. Malgré une population globalement jeune, 2,1 % de la population palestinienne du TPO est handicapée, dont environ un cinquième d'enfants. 32 % des enfants handicapés sont analphabètes et seulement la moitié d'entre eux sont scolarisés. 54 % des garçons et 47 % des filles palestiniens (âgés de 6 à 12 ans) souffriraient de troubles émotionnels et/ou comportementaux. Plus de la moitié des enfants de Gaza souffrent de stress post-traumatique, bien que les universitaires et les militants palestiniens contestent souvent cette évaluation, estimant que le traumatisme est permanent.

### Attaques contre les services de santé

Les forces israéliennes bafouent fréquemment les conventions et les lois internationales en attaquant les services et le personnel de santé en Palestine. En 2018, l'OMS a enregistré 369 attaques sanitaires dans la seule bande de Gaza et 63 attaques sanitaires en Cisjordanie. Israël a tué trois agents de santé et en a blessé plus de 500 lors des manifestations de la Grande Marche du retour à Gaza. Une enquête commandée par l'ONU a conclu qu'il y avait

des motifs raisonnables de soupçonner que ces attaques contre des agents de santé étaient intentionnelles. Lors de chacune des attaques aériennes contre la bande de Gaza, les services de santé ont été pris pour cible. Lors du dernier assaut, Israël a détruit le



Le gouvernement israélien a également bombardé la route menant à l'hôpital principal, tué deux des plus éminents médecins de Gaza, détruit le seul laboratoire d'essai du COVID-19 et bombardé une clinique de MSF. Bien qu'il s'agisse de violations flagrantes de nombreuses normes morales et juridiques, Israël n'a été tenu responsable d'aucune de ces attaques.

### La santé comme outil de résistance

La santé a été utilisée comme un outil de résistance pour soutenir la résistance nationale que les Palestiniens ont entreprise au fil des ans. Ce fut particulièrement le cas au plus fort de la révolution palestinienne dans les années 1970 et 1980. Les Palestiniens ont compris que les outils et les autorités coloniales, y compris les services de santé fournis par Israël, allaient, au mieux, négliger la santé et le bien-être des Palestiniens ou, au pire, servir à renforcer l'assujettissement des Palestiniens. La résistance palestinienne des années 1970 et 1980 s'est donc concentrée sur l'ébranlement des autorités coloniales et la mise en place d'un appareil de gouvernance alternatif. Un réseau décentralisé de mouvements populaires s'est constitué pour s'attaquer aux différents aspects de l'oppression des Palestiniens par Israël. Il s'agissait d'abord d'un mouvement bénévole qui soutenait les personnes marginalisées, vulnérables et pauvres, par exemple en leur apportant une aide alimentaire ou en réparant des infrastructures défectueuses. Ce mouvement s'est ensuite transformé en comités plus professionnels. Les exemples les plus notables sont les comités agricoles et les comités de santé.

Quatre comités de santé ont été créés entre 1979 et 1989. Ils visaient à remédier à la négligence et à la violence systémique des systèmes coloniaux israéliens et à remettre en question le paradigme traditionnel des services paternalistes et surmédicalisés concentrés dans les centres urbains. Ils ont promu une vision holistique de la santé qui prenait en considération les contextes politiques, économiques et sociaux des patients, et se sont donc concentrés en particulier sur la fourniture de services de santé publique et de soins de santé primaires aux communautés marginalisées. Tous les comités de santé, à l'exception d'un seul, ont promu le volontariat comme principale source de ressources humaines, dans le but de mobiliser politiquement la base de volontaires. Ce mouvement était lié à des luttes similaires dans le monde entier. Le Conseil international pour la santé des peuples, l'une des organisations fondatrices de PHM, a été cofondé par l'un des comités de santé. Shatha Odeh, membre du Conseil directeur mondial du PHM, emprisonnée par Israël depuis juillet 2021, est la directrice d'un autre des comités de santé.

Israël a évolué vers la mise hors la loi de ces formes d'activisme. En 1988, Israël a interdit tous les comités populaires qui "sapent l'appareil gouvernemental israélien et établissent un système d'information sur les droits de l'homme".

L'objectif explicite de la plupart des militants concernés était de "remplacer l'appareil alternatif par un autre". Les bénévoles et le personnel ont été confrontés à une répression de leurs activités, avec des arrestations et des déportations fréquentes, ainsi que des attaques contre leurs services et leurs installations. La criminalisation de l'activisme de la société civile palestinienne s'est récemment intensifiée, ce qui sera abordé dans la section suivante, qui traite de la répression contre le Comité de travail sur la santé.

## Le Comité d'action sanitaire et Shatha Odeh

### Le comité d'action sanitaire

Le Health Work Committee (HWC) a été créé en 1985, à peu près en même temps que plusieurs autres associations locales de professionnels de la santé palestiniens qui cherchaient à faire de la santé un outil d'émancipation pour le peuple palestinien. L'objectif fondateur de ces organisations était de mettre en place un système de santé palestinien indépendant pour pallier la négligence chronique et le sous-investissement des autorités coloniales israéliennes dans le système de santé des Palestiniens. Elles se sont positionnées dans le cadre d'une stratégie de libération nationale plus large, rejetant à la fois les autorités coloniales et les établissements de santé traditionnels, qu'elles considéraient comme contribuant au modèle néolibéral des soins de santé. Ils ont traduit cette conception en donnant la priorité aux soins primaires, à la médecine préventive et aux services de promotion de la santé, qui ont été décentralisés pour atteindre les communautés les plus mal desservies. L'accent a été mis sur l'extension des services aux populations marginalisées, telles que les personnes handicapées, les personnes souffrant de problèmes de santé mentale, les femmes et les enfants, tout en impliquant les parties prenantes dans la planification de ces services.

La compréhension intellectuelle et politique fondamentale qui a conduit à la création de HWC reste importante pour son travail aujourd'hui. Par exemple, HWC fournit des services médicaux par le biais de cliniques mobiles dans la zone H2 à Hébron et à Masafer Yatta, deux zones gravement négligées qui sont marginalisées politiquement, économiquement et socialement. À Beit Sahour, le Club des personnes âgées a été créé pour fournir des services médicaux et sociaux avec la participation directe de la communauté locale, ce qui a favorisé un sentiment d'appartenance de la part de ceux qui utilisent le service. Les services de santé génésique sont fondés sur une approche basée sur les droits qui garantit que les utilisateurs des services sont habilités à comprendre le contexte social, politique et juridique dans lequel s'inscrivent les services fournis.

Ces activités s'appuient sur la vision de HWC : "Une société palestinienne libre jouissant de ses droits à la santé et au développement sur la base de l'équité et de la justice (justice sociale)". Ses activités comprennent la fourniture de services de santé essentiels dans des zones négligées, tels que des cliniques de médecine générale avec un accent sur un programme de diabète, un programme de santé des femmes, un programme de soins aux nouveau-nés et des services de laboratoire médical. Elle fournit également des services sociaux plus larges pour répondre aux besoins des communautés qu'elle dessert, notamment des services de réadaptation, des projets de développement de la jeunesse, une crèche et un centre communautaire. HWC veille donc à répondre aux besoins médicaux urgents des communautés marginalisées tout en créant un mouvement pour l'amélioration de la santé et du bien-être de ces communautés d'une manière holistique.

Au cours des deux dernières années, HWC a été confronté à une répression croissante de ses activités. Rétrospectivement, la répression des activités de HWC peut être considérée comme le début d'une répression plus large de la société civile palestinienne.

### Chronologie des violations commises à l'encontre du comité d'action sanitaire

2019 : Les forces israéliennes agressent et [arrêtent](#) le directeur financier et administratif Walid Hanatsheh - Les soldats israéliens enfoncent la porte de son domicile, le vandalisent, l'agressent et l'arrêtent sous l'accusation de participation à des opérations militaires et de financement d'une organisation interdite.

2019, 2020 et deux fois en 2021 : des soldats israéliens ont pris d'assaut le siège de HWC, vandalisant le bureau et confisquant du matériel, des disques durs et des documents à chacune de ces occasions.

Janvier 2020 : Les autorités d'occupation israéliennes désignent HWC comme une "organisation illégale", sans rendre cette information publique ni même la communiquer à HWC.

Mars 2021 : Tayseer Abu Sharbak, comptable du HWC, est arrêté sous l'inculpation de participation à une organisation illégale.

Avril 2021 : Juana Ruiz Sánchez, coordinatrice du projet HWC, est arrêtée.

Juin 2021 : les forces israéliennes ferment les bureaux de HWC avec un avis épinglé sur la porte annonçant sa fermeture pour des "raisons de sécurité"

Juillet 2021 : Shatha Odeh, directrice générale du HWC, est arrêtée.

Octobre 2021 : Six autres organisations de la société civile palestinienne sont interdites. Il s'est avéré que cette interdiction était liée à la suppression de HWC.

Février 2022 : Juana Ruiz Sánchez est libérée

Mai 2022 : Shatha Odeh est condamnée par un tribunal militaire israélien à 16 mois de prison, à une amende de 30 000 NIS (~ 9 000 USD) et à une peine de 5 ans avec sursis, à condition de ne pas fournir de services de santé.

### L'arrestation de Shatha Odeh

Le 7 juillet 2021, 15 à 20 soldats israéliens ont pris d'assaut le domicile de la directrice générale de HWC, Shatha Odeh, à 2 heures du matin. Ils ont d'abord interrogé sa famille pour savoir où elle se trouvait, affirmant vouloir lui parler à propos d'un accident de voiture impliquant un véhicule appartenant au HWC. Après l'avoir identifiée, les soldats israéliens ont affirmé qu'ils demanderaient à un membre de sa famille de venir la chercher le lendemain matin et ont fait semblant de comprendre qu'il s'agissait d'une femme âgée et qu'ils "prendraient soin d'elle". Aucun mandat n'a été délivré et elle n'a pas été convoquée pour un interrogatoire avant que les forces israéliennes ne prennent d'assaut sa maison. Pendant les 19 premiers jours de son arrestation, elle a été détenue sans inculpation. Le 26 juillet, cinq chefs d'accusation ont été retenus contre Shatha :

1. Occuper un poste dans une organisation illégale ;
2. Avoir assisté à un événement public illégal le 15 mai 2019 (une cérémonie publique à la mémoire du politicien palestinien Ribhi Mhanna, à laquelle ont assisté de nombreuses personnalités palestiniennes) ;
3. être responsable du transfert de fonds illégitimes en Cisjordanie ;
4. Obtenir des fonds par des moyens frauduleux ;
5. Falsification de documents.

Ces affirmations ont également été utilisées dans un rapport préparé par les services de renseignement israéliens pour supprimer le travail du HWC. Ce rapport affirmait que le travail du HWC consistait à fournir des services au FPLP. Il s'agissait par exemple de former et d'éduquer les femmes et les jeunes sur les conditions sociales et économiques liées à la santé, sous prétexte que certains des bénéficiaires de ces services étaient membres du

FPLP. Ces accusations ont donné lieu à la

la désignation de HWC comme organisation illégale en janvier 2020, bien que cette décision ait été gardée secrète et n'ait été découverte qu'incidemment lors de l'interrogatoire de la coordinatrice du projet HWC, Juana Ruiz Sánchez, au printemps 2021. Le rapport détaillant ces accusations a été envoyé aux fonctionnaires de l'UE, affirmant que le financement de HWC par les gouvernements de l'UE était acheminé vers des organisations terroristes et a entraîné le retrait et la cessation du financement de plusieurs donateurs. Une grande partie de ce rapport est basée sur les témoignages et les interrogatoires de deux anciens comptables de HWC, Said Abdat et Amro Hamuda, qui ont été licenciés par HWC en raison de soupçons de malversations financières. Leurs témoignages ne sont étayés par aucune preuve, ont été édités de manière sélective et sont soupçonnés d'avoir été obtenus sous la contrainte, voire sous la torture et les mauvais traitements<sup>3</sup>. Les témoignages d'Abdat et d'Hamuda ont également été extrapolés sur la base d'affirmations de "connaissances communes" pour désigner six autres ONG palestiniennes comme organisations terroristes en octobre 2021<sup>4</sup>.

Shatha a été condamnée le 12 mai 2022 par le tribunal militaire d'Ofer à une peine d'emprisonnement de 16 mois, à une amende de 30 000 NIS (~ 9 000 USD) et à une peine de 5 ans avec sursis, à condition de ne pas fournir de services de santé après sa libération. Cela montre clairement les tentatives d'Israël de criminaliser la fourniture de services de santé équitables et indispensables, qui sont enracinés dans la croyance en la justice et dans la centralisation des communautés. La sentence a été prononcée après que Shatha a passé 10 mois dans la prison de Damon, d'où elle a subi plusieurs audiences du tribunal militaire. Les sept premières audiences ont été reportées pour diverses raisons évitables, comme le fait que l'accusation n'a pas remis les dossiers d'enquête à l'équipe de défense (au moins quatre mois après en avoir reçu l'ordre) et des retards initiaux dans le dépôt des accusations. Les procédures judiciaires se déroulent en hébreu, sans traduction adéquate en arabe pour Shatha, bien que l'arabe ait "un statut spécial dans l'État". Même les charges n'ont pas été traduites de manière adéquate lorsqu'elles lui ont été présentées. En outre, la pandémie de COVID-19 a été utilisée pour justifier des mauvais traitements, tels que l'interdiction des visites familiales aux prisonniers palestiniens et la tenue d'audiences au tribunal auxquelles le détenu n'est autorisé à participer que par vidéoconférence.

Le cas de Shatha Odeh a été l'une des principales pistes de plaidoyer récemment dans le cercle thématique de PHM sur la guerre et les conflits. L'implication de PHM dans le cas de Shatha lui a permis de résonner au-delà des réseaux habituels d'organiseurs de la société civile palestinienne. PHM et ses réseaux ont élargi la portée de la campagne pour la libération de Shatha aux syndicats de la santé, aux organisations de défense des droits, aux groupes d'activistes et aux organisations internationales. La pétition a eu une large portée avec des organisations et des signataires individuels du monde entier, tandis que l'engagement avec Viva Salud a facilité une séance d'information pour les fonctionnaires de l'Union européenne et les autorités belges de l'Union européenne. les syndicats de travailleurs. Cela a été particulièrement important compte tenu de la déresponsabilisation des réseaux locaux de la société civile palestinienne.

---

<sup>3</sup> Un [rapport complet](#) du magazine +972 détaille les problèmes posés par ces témoignages.

<sup>4</sup> En octobre 2021, le ministère israélien de la défense a désigné six grandes organisations de la société civile palestinienne comme "organisations terroristes". Cette désignation met en péril les fonds, les installations, les services et toute personne qui collabore ou a collaboré avec une organisation désignée. Cela inclut les employés et les contractants actuels et passés. Les six organisations visées par la décision d'octobre 2021 sont les suivantes Addameer (organisation de soutien aux prisonniers et de défense des droits de l'homme), Al-Haq (organisation de défense des droits de l'homme), Defence for Children International (organisation de défense des droits de l'homme axée sur les enfants), Bisan Center for Research and Development (organisation de

recherche et de plaidoyer), l'Union of Palestinian Women's Committees (organisation féministe visant à soutenir les droits sociaux, économiques et politiques des femmes), et l'Union of Agricultural Work Committees (soutient les agriculteurs, en particulier dans les régions les plus marginalisées et les plus exposées).

Le réseau des ONG palestiniennes (présidé par Shatha) est débordé et nombre de ses organisations membres sont régulièrement victimes de répression de la part d'Israël et de l'Autorité palestinienne.

PHM a réagi en consacrant des ressources humaines, du temps pour les événements et de l'espace numérique pour faire entendre la voix palestinienne dans cette affaire. Il s'agit notamment d'un groupe de travail qui a planifié et mis en œuvre une stratégie de plaidoyer ciblée, soutenue par une évaluation régulière à la fois des événements spécifiques entourant l'affaire et du contexte politique général. PHM et le groupe de travail ont également soutenu la famille de Shatha et les autres personnes travaillant sur son dossier en planifiant divers engagements et en donnant des conseils sur le discours et les points à aborder.

Bien que de grandes organisations liées à la santé aient été contactées, elles ont tout au plus indiqué qu'elles suivaient la situation de Shatha sans reconnaître la nature politique de son arrestation et de la fermeture du centre d'hébergement. Par exemple, des représentants de l'Organisation mondiale de la santé ont déclaré en privé qu'ils suivaient la situation, mais n'ont pris aucune mesure active, qui pourrait consister à demander à Israël de libérer Shatha ou de cesser de fermer le centre d'accueil. Le Comité international de la Croix-Rouge s'est contenté d'appeler à l'amélioration des conditions d'arrestation de Shatha, et MSF en Palestine ainsi que le siège espagnol n'ont fait aucune déclaration publique sur l'affaire après avoir été contactés.

L'objectif est de poursuivre les campagnes existantes, notamment en essayant d'atteindre un large public à travers le monde. Jusqu'à présent, les tactiques utilisées ont consisté à organiser des séminaires en ligne à l'intention de différents publics et à lancer des tempêtes sur les réseaux sociaux, comme celle du 10 décembre, Journée des droits de l'homme, à l'occasion de laquelle des centaines de militants ont envoyé des photos de solidarité avec Shatha Odeh.

## Le rôle des PHM

Le Mouvement pour la santé des peuples, par le biais de son document fondateur, la Santé des peuples

La Charte européenne des droits de l'homme reconnaît que "l'inégalité, la pauvreté, l'exploitation, la violence et l'injustice sont à l'origine de la mauvaise santé et de la mort des personnes pauvres et marginalisées". Elle "exige également la fin de l'occupation, qui est l'un des outils les plus destructeurs de la dignité humaine". Le colonialisme, comme en Palestine, est un processus intrinsèquement violent et exploiteur qui conduit à l'inégalité, à la pauvreté et à l'injustice, et dont l'occupation militaire est l'une des manifestations. S'allier à la lutte des Palestiniens contre le colonialisme est donc conforme aux valeurs fondamentales de PHM.

Cette alliance a des racines historiques et pratiques profondes. La Charte de la santé des peuples et le travail de PHM, en général, sont profondément politiques. L'enseignement dispensé par l'Université internationale de la santé des peuples se concentre sur le rôle des militants dans l'organisation, la planification et le partage des ressources, reconnaissant que la santé est le produit de systèmes politiques et que, par conséquent, l'amélioration de la santé nécessite d'agir sur ces systèmes politiques. Deux des organisations membres fondatrices de PHM (le Conseil international pour la santé des peuples et le Réseau asiatique d'action pour la santé communautaire) ont soutenu activement les luttes de libération nationale, notamment en Palestine. L'une des organisations cofondatrices du Conseil international populaire de la santé (CIPS) était une organisation de la société civile palestinienne, l'Union des comités palestiniens de secours médical, qui avait été créée avec des objectifs similaires à ceux du HWC. Une réunion internationale importante pour le CIPS s'est tenue en Palestine au début des années 1990, au cours de laquelle des visites ont été effectuées dans des centres de santé gérés par des organisations de la société civile pour des communautés marginalisées et éloignées, négligées par l'armée et le corps médical israéliens.

Un lien plus large entre la Palestine et les mouvements mondiaux pour la santé est l'emprise de l'impérialisme sur les populations du Sud. Les caractéristiques et les effets de l'impérialisme comprennent la militarisation, l'extractivisme et la suppression des droits économiques et politiques des populations, tout cela pour servir les intérêts capitalistes du Nord. Le soutien du Nord au colonialisme sioniste est l'une des représentations de l'impérialisme au Moyen-Orient, qui s'allie naturellement aux intérêts impérialistes dans le reste du Sud. Ces alliances et ces systèmes ont des répercussions matérielles sur la vie des gens dans le monde entier ; Israël est le sixième exportateur mondial d'armes et a soutenu les industries extractives en Afrique.

Rester ancrés dans les luttes locales nous permet de comprendre et de rester conscients de l'impact matériel sur les communautés directement confrontées à la violence impérialiste. En outre, bien qu'un mouvement véritablement mondial soit nécessaire pour s'attaquer à la portée et aux effets globaux de l'impérialisme, le pouvoir politique d'un tel mouvement ne peut résulter que du rassemblement des communautés, de l'organisation et de l'articulation des revendications, puis de la construction d'alliances locales et mondiales. Il existe également des contextes différents, des histoires différentes et des mécanismes différents dans chacune des manifestations locales, qui conduisent à des effets différents, nécessitant des réponses différentes. Cela va de la préservation de la présence et de la culture à la récupération de plantes ayant des propriétés sanitaires, en passant par



l'exercice de la résistance pour repousser la violence coloniale et impériale.

Le mode de fonctionnement unique de PHM repose sur sa compréhension de l'interaction entre la construction de mouvements locaux et mondiaux et la solidarité. PHM établit des liens profonds entre

un travail communautaire enraciné avec une représentation mondiale. Le travail communautaire est considéré comme un élément central du changement politique nécessaire pour améliorer la vie des gens, reflétant la conviction que ce sont les mouvements locaux qui peuvent, en fin de compte, modifier l'équilibre des forces pour changer le discours et la politique.

Cela vaut pour la Palestine comme pour d'autres mouvements de justice sociale dans le monde, où c'est la résistance locale à l'impérialisme qui doit susciter la solidarité internationale, et non l'inverse. Pour PHM, ces mouvements de base s'étendent sur différents pays, régions et continents, et proviennent de communautés touchées par les questions sur lesquelles PHM fait campagne, ou sont ancrés dans ces communautés. Cet ancrage des militants de PHM facilite une véritable autonomisation de ces communautés, en particulier lorsqu'il est associé au renforcement des capacités et à l'organisation de campagnes à la base. Les différents mouvements peuvent alors apprendre les uns des autres et agir en solidarité les uns avec les autres au niveau régional ou mondial. Cela se fait par le biais de partenariats directs entre les différents membres et affiliés de PHM, et par la représentation dans les couloirs du pouvoir au niveau mondial. Les partenariats entre les mouvements sociaux du Sud en sont un bon exemple : des militants palestiniens et philippins se rendent aux Philippines pour que les militants des deux pays puissent partager leurs expériences, apprendre les uns des autres et s'inspirer mutuellement. Cet exercice de solidarité permet aux mouvements de se catalyser les uns les autres et encourage le développement mutuel de leurs mouvements respectifs.

Une autre façon d'exprimer cette solidarité est de faire venir des professionnels de la santé du monde entier pour témoigner. En Palestine, de nombreux professionnels de la santé, dont des militants de PHM, se sont rendus à Shifa et dans d'autres hôpitaux de la bande de Gaza, en particulier lors de l'escalade de la violence. Ils ont ainsi pu témoigner, ce qui a permis de faire entendre les expériences des travailleurs de la santé palestiniens dans le monde entier. Enfin, les militants de PHM participent également aux activités de solidarité de leurs réseaux locaux, telles que les manifestations mondiales et les boycotts. Il est important que ces partenariats soient conclus sur un pied d'égalité et que la solidarité reste axée sur ceux qu'elle concerne. Dans le cadre de PHM, cette solidarité est maintenue grâce à la croyance mutuelle dans les principes fondamentaux de PHM et à une compréhension commune de ses cadres d'analyse de la dynamique du pouvoir et de ses effets sur la santé. Au niveau mondial, la présence et le lobbying dans les couloirs du pouvoir, tels que les Assemblées mondiales de la santé et les Conférences des parties, attirent l'attention sur le travail de PHM et élèvent les mouvements de base.

La faiblesse peu surprenante de la solidarité mondiale, en particulier avec la Palestine, est que les expressions de solidarité culminent autour de points chauds particulièrement violents, par exemple les récentes agressions sur la bande de Gaza en 2008/2009, 2014 et 2021, qui ont été mieux documentées que les escalades de violence précédentes et la violence systémique qu'Israël inflige. De nombreuses raisons expliquent cette tendance. L'une des raisons évitables est de considérer la Palestine comme une situation exceptionnelle qui doit être traitée séparément des autres manifestations de la dynamique de pouvoir contemporaine. S'il est important de reconnaître que chaque lutte, y compris la lutte palestinienne, présente des circonstances et des caractéristiques exceptionnelles, les activistes soulignent qu'il est important de présenter la lutte palestinienne comme un exemple des manifestations contemporaines de l'impérialisme et du colonialisme, bien qu'il s'agisse d'un cas particulièrement aigu. Une telle compréhension de la lutte peut transcender les expressions de sympathie pendant les pires moments de violence, pour se concentrer sur les structures de pouvoir sous-jacentes, qui nécessitent une organisation

sans relâche.

Il est important de souligner que l'impact de la dynamique du pouvoir mondial sur les conditions de vie et de santé des populations a toujours été compris et défendu. La rhétorique spécifique à ce sujet a toutefois varié. Par exemple, la propagande visant à salir et à supprimer les militants anti-impérialistes a conduit à associer le discours anti-impérialiste au communisme et même au terrorisme. La compréhension du rôle de l'impérialisme dans la dynamique du pouvoir mondial et, par extension, dans la vie et la santé des gens, a donc été supprimée. Même les militants et les communautés qui ont continué à maintenir cette compréhension ont souvent dû utiliser un discours alternatif. Ce courant a été l'un des moteurs de l'utilisation croissante d'un cadre fondé sur les droits dans la défense de la santé et l'activisme politique au sens large, car le discours fondé sur les droits était universellement accepté. Plus récemment, on a assisté à un retour à un certain degré de discours anti-impérialiste. Cette évolution est principalement due au fait que les populations subissant les conséquences de l'impérialisme ont changé de pouvoir pour être en mesure de définir le discours, en plus du mouvement mondial pour la justice en matière de santé qui éduque les professionnels de la santé et le public sur les liens entre les systèmes mondiaux de pouvoir et la santé.

Cela va nécessairement au-delà du discours sur les droits de l'homme qui, en tant qu'idée universalisée, a été de plus en plus coopté par les paradigmes néolibéraux dominants, et qui peut souvent faire défaut lorsqu'il s'agit de défendre les demandes politiques collectives des communautés.

Le cercle thématique sur la guerre et les conflits a été particulièrement catalysé par les réponses des gouvernements à la pandémie de COVID-19, qui se sont traduites par la criminalisation du non-respect des réglementations et, dans certains cas, par une réponse militarisée. Comme dans le cas de l'excès de maintien de l'ordre en général, ces mesures ont souvent servi de couverture pour réprimer l'organisation populaire. L'état d'urgence a été déclaré dans de nombreux endroits. En Palestine, l'Autorité palestinienne y a eu recours pour réprimer les manifestations contre sa répression politique. Aux Philippines, de telles réglementations ont été utilisées pour interdire toute protestation. Au Royaume-Uni, la police a violemment réprimé une veillée et procédé à plusieurs arrestations de femmes qui s'étaient rassemblées pour pleurer et protester contre le meurtre d'une femme par un policier, qui avait usé de son autorité pour l'attirer dans sa voiture de police. Cette situation s'inscrit dans un contexte plus large où les États répriment les organisations de la société civile, qu'elles travaillent sur des questions sociales, économiques et culturelles ayant une incidence sur la santé, ou qu'elles fournissent directement des services de santé. Au Nicaragua, 45 organisations de la société civile ont été interdites en l'espace d'un mois en 2021, dont au moins 15 organisations médicales ou de santé communautaire. Le directeur de l'une des OSC a été expulsé vers le Costa Rica. Un schéma similaire de réduction de l'espace de la société civile a été observé aux Philippines, à l'approche des élections, ce qui réduit l'espace que les OSC offrent aux communautés pour s'organiser.

L'importance d'organisations telles que PHM est donc évidente. Les problèmes mondiaux, y compris l'impérialisme et le colonialisme, nécessitent des solutions mondiales, d'autant plus que les systèmes d'oppression dans le monde se renforcent mutuellement. Il est donc important que ceux qui luttent contre ces systèmes forment des alliances pour un mouvement en faveur de la justice mondiale. Les principes clairs de PHM, combinés à sa portée large et profonde, en font une organisation bien placée pour jouer un rôle de premier plan dans un tel mouvement.

## Recommandations

Les militants de la justice sanitaire sont parfaitement à même de reconnaître, d'éduquer et d'agir sur l'interconnexion des différentes luttes contre l'impérialisme. En particulier, les militants PHM reconnaissent la valeur du travail à différents niveaux pour promouvoir la libération de tous les peuples. Voici quelques suggestions d'actions que les militants de PHM peuvent entreprendre :

Les membres des PHM doivent veiller à ce que leur travail, leur militantisme et leurs études soient profondément ancrés dans les besoins des communautés qui les entourent ;

Les membres de PHM doivent s'engager à s'informer et à informer leur entourage sur le rôle de l'anti-impérialisme et de l'anti-colonialisme dans la lutte contre les injustices en matière de santé ;

Les membres du PHM, les chapitres et le PHM Global doivent centrer les voix des opprimés ; ils doivent utiliser les ressources et les plateformes dont ils disposent pour permettre aux marginalisés et aux opprimés de développer et d'utiliser leur propre langage pour décrire leur lutte et articuler leurs demandes ;

Les membres de PHM, les chapitres et PHM Global doivent répondre aux appels mondiaux à la solidarité des peuples opprimés, ce qui inclut l'engagement et la promotion du mouvement de Boycott, Désinvestissement et Sanctions ;

Les chapitres de PHM et PHM Global devraient s'associer à d'autres organisations dédiées à la lutte contre l'impérialisme et le colonialisme, afin d'établir clairement le lien entre la santé et d'autres questions de justice sociale dans le contexte de l'impérialisme et du colonialisme ;

PHM Global devrait continuer à relier les différents membres et sections du monde entier pour une collaboration efficace, en particulier pour promouvoir la solidarité et l'organisation Sud-Sud ;

PHM Global doit continuer à prêter sa voix aux opprimés, aux marginalisés et aux silencieux.

## Sources d'information

### Historique

- Adalah (2021), Base de données sur les lois discriminatoires en Israël.  
<https://www.adalah.org/en/law/index>
- Adalah (2021), The Inequality Report.  
[https://www.adalah.org/uploads/oldfiles/upfiles/2011/Adalah\\_The\\_Inequality\\_Report\\_March\\_2011.pdf](https://www.adalah.org/uploads/oldfiles/upfiles/2011/Adalah_The_Inequality_Report_March_2011.pdf)
- Al-Haq (2017), Residency Revocation : Israel's Forcible Transfer of Palestinians from Jerusalem. <https://www.alhaq.org/advocacy/6331.html>
- Al-Haq (2021), Sheikh Jarrah et Silwan : Nakba en cours et dépossession israélienne des Palestiniens. <https://www.alhaq.org/advocacy/18442.html>
- Al-Haq (2021), Special Focus : Israel Intensifies Forced Self-Demolitions of Palestinian Homes in Occupied Jerusalem. <https://www.alhaq.org/advocacy/18827.html>
- Arafeh, Nur (2016), Quelle Jérusalem ? Israel's Little-Known Master Plans.  
<https://al-shabaka.org/briefs/jerusalem-israels-little-known-master-plans/>
- B'Tselem (2004), Forbidden Roads : The Discriminatory West Bank Road Regime.  
[https://www.btselem.org/publications/summaries/200408\\_forbidden\\_roads](https://www.btselem.org/publications/summaries/200408_forbidden_roads)
- Dajani, Muna (2014), Drying Palestine : Israel's Systematic Water War, *Al-Shabaka*. <https://al-shabaka.org/briefs/drying-palestine-israels-systemic-water-war/>
- Dajani, Muna (2017), The "Apolitical" Approach to Palestine's Water Crisis, *Al-Shabaka*.  
<https://al-shabaka.org/briefs/apolitical-approach-palestines-water-crisis/>
- Décoloniser la Palestine (2021), Introduction à la Palestine.  
<https://decolonizepalestine.com/introduction-to-palestine/>
- Eid, Haider (2013), Les accords d'Oslo : Une critique.  
<https://www.aljazeera.com/opinions/2013/9/13/the-oslo-accords-a-critique/>
- Elkhafif, Mahmoud ; Misyef, Misyef ; Elagraa, Mutasim, (2014), Palestinian Fiscal Revenue Leakage to Israel under the Paris Protocol on Economic Relations, *Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement*.  
[https://unispal.un.org/pdfs/UNCTAD\\_RevLkStdy.pdf](https://unispal.un.org/pdfs/UNCTAD_RevLkStdy.pdf)
- Hiltermann, Joost (1986), Israel's Deportation Policy, *Al-Haq*  
[https://www.alhaq.org/cached\\_uploads/download/alhaq\\_files/publications/Israels\\_Deportation\\_Policy.pdf](https://www.alhaq.org/cached_uploads/download/alhaq_files/publications/Israels_Deportation_Policy.pdf)
- Morris, Benny (2008), 1948.
- OHCHR (2021), Israël/OPT : Les experts de l'ONU mettent en garde contre la montée de la violence des colons israéliens dans un climat d'impunité  
<https://www.ohchr.org/en/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=26991&LangID=E>
- Palestinian Journeys, "The Evolving Infrastructure of Palestinian Refugee Camps".  
<https://www.paljourneys.org/en/timeline/highlight/22473/evolving-infrastructure-palestinian-refugee-camps>
- Pappé, Ilan (2006), Le nettoyage ethnique des Palestiniens.
- Said, Edward (1993), The Morning After, *London Review of Books*.  
<https://www.lrb.co.uk/the-paper/v15/n20/edward-said/the-morning-after>
- Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) (2012), The Palestinian L'économie à Jérusalem-Est : L'annexion, l'isolement et la désintégration.  
[https://unctad.org/system/files/official-document/gdsapp2012d1\\_en.pdf](https://unctad.org/system/files/official-document/gdsapp2012d1_en.pdf)

Waage, Hilde Henrisken (2005), Norway's Role in the Middle East Peace Talks : Between a Strong State and a Weak Belligerent, *Journal of Palestine Studies*  
<https://www.jstor.org/stable/10.1525/jps.2005.34.4.6>

## Santé et droits de l'homme

Adalah (2021), base de données Discriminatory Laws in Israel (lois discriminatoires en Israël). <https://www.adalah.org/en/law/index>

Asi, Yara M ; Tanous, Osama ; Wispelwey, Bram ; AlKhaldi, Mohammed (2021), Are there 'two sides' to attacks on healthcare ? Evidence from Palestine, *European Journal of Public Health* <https://doi.org/10.1093/eurpub/ckab167>

Medical Aid for Palestinians (2021), Systematic discrimination and fragmentation as key barriers to Palestinian health and healthcare  
<https://www.map.org.uk/downloads/reports/map-health-inequalities-paper-final.pdf>

Bureau central palestinien des statistiques (2019), Journée internationale des personnes handicapées.  
<https://www.pcbs.gov.ps/site/512/default.aspx?lang=en&ItemID=3607>

Bureau central palestinien des statistiques (2021), Indicateurs.  
<https://www.pcbs.gov.ps/site/881/default.aspx>

Taub Center (2017), The health of the Arab population in Israel (La santé de la population arabe en Israël).  
<https://www.taubcenter.org.il/research/%d7%91%d7%a8%d7%99%d7%90%d7%95%d7%aa-%d7%94%d7%90%d7%95%d7%9b%d7%9c%d7%95%d7%a1%d7%99%d7%99%d7%94-%d7%94%d7%a2%d7%a8%d7%91%d7%99%d7%aa-%d7%91%d7%99%d7%a9%d7%a8%d7%90%d7%9c/#>

Office de secours et de travaux des Nations unies (2021), Syria@10.  
<https://www.unrwa.org/campaign/syria10>

Organisation mondiale de la santé (2018), Droit à la santé dans le territoire palestinien occupé.  
[https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/WHO\\_Right\\_to\\_health\\_2018\\_Web-final.pdf](https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/WHO_Right_to_health_2018_Web-final.pdf)

## Le Comité d'action sanitaire et Shatha Odeh

Entretien avec Shirin Abu Fannouneh, la fille de Shatha Odeh

The People's Health Movement (2021), Relevant links, articles and statements [to Shatha Odeh's case]. <https://phmovement.org/relevant-links-articles-and-statements/>

The People's Health Movement (2021), L'expérience de la Palestine : Pearl and Perils of Health Work in areas of Conflict | #FreeShathaOdeh.  
<https://www.youtube.com/watch?v=c7HRrhU6rys>

## Le rôle des PHM

Baum, Fran ; Sanders, David ; Narayan, Ravi (2020), The global People's Health Movement. Qu'est-ce que le mouvement populaire pour la santé ? *Saúde Debate*.  
<https://www.scielo.br/j/sdeb/a/5hXFkzYbmtYgWj5YTGXzD/?lang=en&format=pdf>

Hamlin Zúniga, María (2006), The International People's Health Council, *Development in Practice*. <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/096145249100076981>

Entretiens avec les membres du PHM María Hamlin Zúniga, Delen De la Paz et Wim De Ceukelaire

## Ressources complémentaires recommandées

### Livres

Erakat, Noura (2019), Justice for Some : Le droit et la question de la Palestine.

Khalidi, Rashid (2020), La guerre de cent ans contre la Palestine : Une histoire du colonialisme de peuplement et de la résistance, 1917-2017.

Masalha, Nur (2018), Palestine : Une histoire de quatre mille ans.

Pappé, Ilan (2006), Le nettoyage ethnique des Palestiniens.

Said, Edward (1992), La question de la Palestine.

### Sites web

[Al-Shabaka](#), le réseau politique palestinien

[Decolonize Palestine](#)

### Cinéma

3000 nuits (2015)

5 caméras cassées (2012)

Al-Nakba : La catastrophe palestinienne (2008)

Jenin, Jenin (2002)

Le paradis maintenant (2008)

Le présent (2020) Le

sel de cette mer

(2008)

The Time That Remains (2009)

When I Saw You (2012)